

N° 99

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1986,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

Défense

SECTION « FORCES TERRESTRES »

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Jacques Genton, Gérard Gaud, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 44), 2990 (tomes III et VI) et in-8° 895.

Sénat : 95 et 96 (annexes n°s 44 et 45) (1985-1986).

Loi de finances. — Armée de terre - Défense nationale - Service national.

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| Première partie : le contexte dans lequel s'inscrit notre effort de défense | 5 |
| Premier événement majeur : l'Initiative de défense stratégique du Président Reagan | 5 |
| I — Première remarque : l'I.D.S., qui constitue un remarquable succès de politique intérieure américaine, ne devrait pas remettre en cause à brève et moyenne échéances la doctrine dissuasive de l'O.T.A.N. | 6 |
| A — Le contexte d'une remise en cause du fondement de la doctrine stratégique occidentale. | 6 |
| 1°) La notion de « Destruction mutuelle assurée » (M.A.D.), pierre angulaire de la stratégie de l'O.T.A.N. | 6 |
| 2°) La triple contestation de la doctrine | 7 |
| B — Si le discours de « la guerre des étoiles » comporte tous les ingrédients d'un remarquable succès de politique intérieure, il se garde toutefois bien de brader la dissuasion. | 8 |
| 1°) Le discours du 23 mars 1983 : un cocktail californien qui comporte tous les éléments d'un succès politique aux Etats-Unis | 8 |
| 2°) Sur le fond : une attitude prudente qui ne brade pas la dissuasion . | 8 |
| a) le renversement des options stratégiques est présenté au conditionnel et sous la forme interrogative. | 8 |
| b) la doctrine de la dissuasion n'est toutefois invalidée ni à court ni à moyen termes. | 9 |
| 1. La décision de renforcer dès aujourd'hui les moyens de la dissuasion couronne le discours du 23 mars | 9 |
| 2. Les commissions d'études préalables au lancement de l'I.D.S. ont souligné les obstacles à la réalisation d'un bouclier étanche | 9 |
| II — Deuxième remarque : l'effort entrepris par les deux superpuissances ne peut manquer à terme de bouleverser les données stratégiques | 10 |
| A — L'effort des deux superpuissances dans le domaine des armes de l'espace . | 10 |
| 1°) Les programmes soviétiques | 10 |
| 2°) Les programmes américains | 11 |
| a) Les antécédents : le programme « Homing overlay experiment » .. | 11 |
| b) Les cinq programmes regroupés sous l'I.D.S. | 12 |
| B — Les conséquences stratégiques, militaires et technologiques | 12 |
| 1°) Le renforcement de la dissuasion, grâce à la protection des silos .. | 12 |
| 2°) L'utilisation des retombées technologiques dans le perfectionnement des armes dites intelligentes | 13 |
| 3°) La question des retombées civiles | 13 |
| III — Troisième remarque : les programmes spatiaux américain et soviétique présentent de graves inconvénients pour l'Europe et en particulier pour la France | 13 |

| | |
|--|-----------|
| Deuxième événement majeur : la reprise des négociations américano-soviétiques | 16 |
| A — La permanence de l'écart entre les positions américaines et soviétiques . . . | 17 |
| 1°) Les exigences soviétiques | 17 |
| a) Les conditions préalables | 17 |
| b) L'exigence d'un équilibre strictement européen | 17 |
| 2°) Les objectifs américains | 18 |
| a) Le refus de négocier le programme I.D.S. | 18 |
| b) Les priorités en matière de réduction des arsenaux offensifs | 18 |
| c) La position en matière de forces nucléaires intermédiaires | 18 |
| B — La poursuite d'un dialogue face à l'opinion publique | 19 |
| 1°) Les propositions soviétiques | 19 |
| 2°) L'accueil américain | 19 |
| Troisième événement majeur : la triple mise en cause de la dissuasion française | 19 |
| 1°) Le développement des systèmes défensifs américain et soviétique : un danger à terme | 19 |
| 2°) L'offensive diplomatique soviétique | 20 |
| 2°) Deux événements de politique intérieure particulièrement inquié- tants | 20 |
| Deuxième partie : Examen du budget pour 1986 | 22 |
| I — Présentation générale | 22 |
| 1°) Part du budget de la Défense dans la richesse nationale annuelle- ment créée | 22 |
| 2°) Contenu financier du projet de budget de l'armée de terre | 23 |
| II — Les dépenses de fonctionnement du Titre III | 25 |
| A — Effectifs | 26 |
| 1°) La déflation | 26 |
| 2°) Les volontaires service long | 26 |
| 3°) Les effectifs budgétaires de l'armée de terre pour 1986 | 26 |
| 4°) La réorganisation | 26 |
| 5°) Incidences de la déflation sur la politique des personnels | 27 |
| B — Rémunérations et charges sociales | 28 |
| C — Alimentation | 29 |
| D — Vie courante | 29 |
| E — Activités | 29 |
| F — Dépenses de soutien | 30 |
| G — Entretien des immeubles | 30 |
| H — Entretien programmé des matériels | 30 |
| III — Les dépenses d'équipement du titre V | 31 |
| 1°) Les études d'armement | 33 |
| 2°) La fabrication d'armements | 33 |
| 3°) Les munitions | 34 |
| 4°) L'entretien programmé des matériels | 35 |
| 5°) L'infrastructure | 35 |
| Troisième partie : Bilan pour l'armée de terre de la politique militaire suivie depuis 1981 | 37 |

| | |
|--|----|
| I — La mauvaise utilisation de nos forces : les opérations extérieures | 37 |
| A — Le Liban | 38 |
| B — Le Tchad | 38 |
| II — La dégradation de l'outil militaire | 39 |
| A — Les trois facteurs du déclin | 39 |
| 1°) L'insuffisance de l'effort financier consenti pour la Défense | 39 |
| 2°) La mise en œuvre de réformes contestables | 40 |
| a) La réduction des effectifs | 40 |
| b) La création de la F.A.R. | 40 |
| 1. Un concept d'emploi en Europe non dépourvu d'ambiguïté | 41 |
| 2. Vers l'acceptation d'une bataille de l'avant aux côtés de nos alliés ? | 41 |
| 3. L'absence de moyens de transport autonomes | 41 |
| c) Le projet d'un regroupement contestable de nos armes nucléaires tactiques sous un commandement unifié | 42 |
| d) Les risques de dérive de notre doctrine dissuasive | 42 |
| 3°) Les insuffisances d'une loi de programmation calculée et exécutée au plus juste | 42 |
| a) Des objectifs financiers et physiques minimalistes | 42 |
| b) La réalisation au plus juste des objectifs | 43 |
| c) Le report de la majeure partie de l'effort financier sur la deuxième partie dont le contrôle s'avèrera plus difficile | 44 |
| 4°) Le sacrifice de l'environnement et de la mise en condition des forces | 45 |
| a) L'abandon vraisemblable des commandes de matériels non isolés par la loi de programmation | 46 |
| b) Le sacrifice de la logistique et de l'environnement | 46 |
| c) La compression des crédits de mise en condition des forces | 47 |
| Conclusion : les grandes lignes d'une politique future pour l'armée de terre | 48 |
| 1°) Des principes fondamentaux : | 48 |
| — l'attachement à un service national de douze mois | 48 |
| — le renoncement dans l'immédiat à tout nouveau projet de réorganisation de l'armée de terre | 48 |
| 2°) Les principaux retards à rattraper : | 49 |
| — la logistique et l'environnement | 49 |
| — la défense anti-aérienne | 49 |
| — l'équipement en matière de guerre chimique | 49 |
| 3°) Les programmes privilégiés : des priorités à redéfinir ? | 49 |
| a) L'hélicoptère | 49 |
| b) Le char futur | 50 |
| c) Le Hadès | 51 |
| EXAMEN EN COMMISSION | 54 |

PREMIÈRE PARTIE

LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT NOTRE EFFORT DE DÉFENSE

Par-delà les facteurs qui conditionnent durablement l'effort de défense de la France et que votre Rapporteur avait longuement décrits dans son avis de l'an dernier, deux éléments sont venus cette année modifier le contexte stratégique : la reprise des négociations soviéto-américaines qui semble mettre un terme à l'impasse de 1984, et l'Initiative de défense stratégique du Président des Etats-Unis. Fait relativement nouveau en matière de défense, cette dernière a suscité de longs débats qui, relayés par les moyens d'information de masse, ont largement touché le grand public.

Ces deux événements entretiennent évidemment des liaisons réciproques : le lancement du programme I.D.S. a incité l'Union Soviétique à regagner la table de négociation ; et en sens inverse, les programmes de défense anti-missiles formeront l'un des trois volets des négociations de Genève.

Les deux événements ont eu pour effet une mise en cause de la dissuasion française, qui constitue un troisième événement.

PREMIER ÉVÉNEMENT MAJEUR :

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DU PRÉSIDENT REAGAN

Le 23 mars 1983, le Président des Etats-Unis annonçait dans un discours désormais célèbre sous le nom de discours de « la guerre des étoiles » le lancement d'un programme intitulé « Initiative de défense stratégique » qui aurait pour objet la mise au point d'un système de défense spatial. Celui-ci, qui comporterait la mise en place d'éléments déployés dans l'espace extra-atmosphérique, se verrait confier la mission de détruire les missiles balistiques ennemis avant qu'ils ne touchent le sol des Etats-Unis et de leurs alliés.

Ce discours, qui renversait les fondements habituels d'une stratégie reposant sur la dissuasion, et la menace d'une destruction massive assurée en cas de conflit nucléaire entre les deux superpuissances, a relancé les débats stratégiques sur la militarisation de l'espace, le caractère déstabilisant ou non des armes anti-missiles naguère réglementées par le Traité A.B.M. de 1972, et la défense de l'Europe.

Le discours n'était pas un discours de science-fiction, car il prenait en compte les évolutions de la science et les technologies nouvelles étudiées, depuis de longues années parfois, tant par les Américains que par les Soviétiques.

S'il est trop tôt pour se prononcer sur les résultats de l'actuel programme de recherche, on peut toutefois estimer sans trop s'avancer que si l'I.D.S. ne remettra pas en cause à court et moyen termes les fondements doctrinaux de la stratégie dissuasive, elle emportera de nombreuses conséquences sur les plans diplomatiques, technologiques et militaires.

I. — **Première remarque : l'I.D.S. qui constitue un remarquable succès de politique intérieure américaine, ne devrait pas remettre en cause à brève et moyenne échéances la doctrine dissuasive de l'O.T.A.N.**

A. — *Fondement de la doctrine dissuasive de l'O.T.A.N., la notion de destruction mutuelle assurée fait l'objet d'une triple contestation.*

1° La notion de « Destruction mutuelle assurée » (M.A.D.) est depuis plus de vingt ans la pierre angulaire de la doctrine stratégique de l'O.T.A.N.

Celle-ci repose sur l'égalité de vulnérabilité de deux superpuissances aux attaques nucléaires de son adversaire. Elle compte sur l'équilibre de la terreur pour dissuader chacun d'entre eux de se lancer dans un conflit qui ne pourrait que lui être fatal. Elle ne peut donc fonctionner que dans la mesure où aucun des deux partenaires ne s'octroie un avantage technologique décisif, qui lui permettrait de se croire, au moins temporairement, à l'abri des représailles. Dans ces conditions, la rupture déstabilisatrice peut avoir deux origines :

— un perfectionnement des arsenaux offensifs qui, par l'augmentation de leur précision, permettrait à un pays de détruire de façon préventive, par une **première frappe**, la quasi-totalité des missiles de son adversaire, le privant ainsi de toute capacité de riposte ;

— la mise en place de systèmes défensifs anti-missiles (A.B.M.) qui permettrait à un pays de se soustraire aux représailles de son adversaire en interceptant en vol ses missiles balistiques.

Les négociations soviéto-américaines de ces dernières années ont tenté d'écarter ces deux menaces par une réglementation conventionnelle :

— les accords S.A.L.T. I et II (Strategic Arms Limitation Talks) ont tenté d'instaurer un équilibre relatif entre les armements offensifs nucléaires balistiques des deux superpuissances.

— le Traité A.B.M. de 1972 proscrit l'installation de systèmes antimissiles reposant sur des missiles nucléaires autour de plus de un site. Si les Soviétiques ont utilisé cette autorisation pour installer le réseau « Galosh » autour de Moscou, les Etats-Unis ont renoncé unilatéralement à cette possibilité.

2° La notion de destruction mutuelle assurée fait aujourd'hui l'objet d'une **triple contestation**.

— Il s'agit tout d'abord d'une **contestation morale**, émanant des milieux pacifistes. Ceux-ci condamnent une doctrine stratégique qui fait reposer la paix mondiale sur la menace d'anéantissement de populations civiles innocentes.

— Cette réaction spontanée trouve un relais dans la nouvelle école de pensée stratégique américaine, d'inspiration néo-conservatrice qui, autour de M. Albert Wohlstetter, prône l'élaboration d'une **nouvelle doctrine stratégique** délibérément anti-forces, jugée mieux adaptée aux principes politiques et moraux de la démocratie.

— Enfin, les milieux militaires américains, qui mesurent l'accroissement constant du nombre, de la présence et de la précision des nouvelles armes soviétiques, craignent de voir l'U.R.S.S. accéder à cette capacité de première frappe tant redoutée qui lui permettrait d'anéantir par une frappe préemptive l'ensemble des capacités de riposte américaine. Pris entre la perspective d'une infériorité croissante insupportable, et le coût économique inacceptable de la course aux armements offensifs, ils préconisent une solution reposant sur les mutations technologiques.

B. — *Si l'alternative proposée par le discours de la « guerre des étoiles » constitue d'ores et déjà un remarquable succès de politique intérieure, elle ne devrait pas remettre en cause au moins à court et moyen termes la doctrine dissuasive de l'O.T.A.N.*

1° Le discours du 23 mars 1983 : un cocktail californien qui comporte tous les éléments d'un succès politique aux Etats-Unis.

L'annonce du programme d'Initiative de défense stratégique a été un coup de maître dans la campagne des élections présidentielles américaines ; au moment où milieux pacifistes et écologistes relançaient une campagne très active, elle a pris de court l'ensemble de la gauche américaine.

Le bon accueil réservé par l'opinion publique, dont témoignent les sondages le plus récents, a amené les collaborateurs du Président Reagan à « mettre de la chair » autour de ce projet, et à lui donner un contenu qu'il n'avait pas dans sa formulation d'origine.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, l'Initiative de défense stratégique comporte tous les ingrédients d'un grand succès de politique intérieure. Tout d'abord, l'idée d'une nouvelle frontière spatiale, d'une nouvelle « Hight Frontier », est faite pour séduire le peuple américain toujours sensible aux mythes de l'ère Kennedy : le bouclier ou la bulle protégeant les Etats-Unis répond aux tendances isolationnistes toujours vivaces depuis Monroë. Enfin, une panoplie susceptible d'assurer la paix et de rendre obsolètes et inutiles les armes nucléaires ne peut que séduire un peuple pacifique.

2° Sur le fond : une attitude prudente qui ne brade pas la dissuasion.

Un examen attentif du discours du 23 mars 1983 permet toutefois de remarquer la prudence avec laquelle le Président Reagan avance la possibilité d'une alternative à la dissuasion que, dans le même temps, il se propose de renforcer.

a) Le renversement des options stratégiques et présenté au conditionnel et sous la forme interrogative.

« Ne serait-il pas préférable de sauver des vies plutôt que d'avoir à venger leur perte ? Ne sommes-nous pas capables de témoigner de nos intentions pacifiques en consacrant toutes nos aptitudes et toute notre ingéniosité à l'instauration d'une stabilité vraiment durable ? Je pense que c'est là chose possible, et c'est ce que nous devons faire...

N'aurions-nous pas lieu de nous réjouir si les peuples libres pouvaient vivre en toute quiétude, sachant que leur sécurité ne dépend pas

de la menace des représailles instantanées de la part des Etats-Unis, soucieux de prévenir ainsi une attaque des Soviétiques, mais que nous pouvons intercepter et détruire les missiles balistiques stratégiques avant qu'ils ne touchent notre sol ou celui de nos alliés ? »

Bref, à une doctrine dissuasive reposant sur la destruction mutuelle assurée, il s'agit de substituer à terme une sécurité mutuelle assurée qui rendrait obsolètes les armes nucléaires offensives, grâce à la parfaite étanchéité d'un « bouclier ».

b) La doctrine de la dissuasion n'est toutefois pas invalidée ni à court ni à moyen termes.

1) A court terme, bien loin de prôner l'abandon immédiat de la dissuasion, le discours de 23 mars s'achève au contraire sur la volonté de renforcer les armes offensives : « dans le même temps, nous devons continuer à préserver notre force de dissuasion nucléaire et à garder une solide capacité de riposte graduée ». Les évaluations fournies par les services français d'analyse stratégique permettent de confirmer la réalité de cet effort en 1986 : les crédits demandés dans ce domaine devraient s'élever à 6 500 millions de dollars, et seront supérieurs aux 3 700 millions engagés dans la recherche spatiale.

2) A moyen terme, les commissions d'études préalables au lancement de l'I.D.S. ont mis en lumière la difficulté qu'il y aurait à réaliser un bouclier étanche.

- Le **groupe Hoffmann**, chargé d'étudier le rôle des systèmes défensifs dans la politique de sécurité des Etats-Unis, a conclu à la nécessité de développer la recherche et le développement sur la technologie antimissiles. S'il estime réalisable la protection des principaux objectifs militaires, il se montre beaucoup plus réservé sur l'efficacité d'un système couvrant la totalité du territoire. Son étanchéité imparfaite laisserait toujours passer une faible proportion des missiles de l'agresseur susceptibles de causer des dommages inacceptables.

- Le **groupe dirigé par M. Fletcher** (l'ancien directeur de la N.A.S.A.) a étudié les technologies applicables. Partant d'un concept de défense en profondeur, il prône un système d'interception multicouches, et s'il juge très prometteurs les armements à énergie dirigée (lasers, canons à particules), il privilégie cependant les procédés d'interception par missile non nucléaire lors de la phase de rentrée dans l'atmosphère.

- **L'Office des évaluations technologiques du Congrès** estime également pour sa part que la réalisation d'une défense étanche est trop éloignée pour servir de fondement à une politique nationale.

• Le **Professeur Edward Teller** (1) lui-même, que l'on présente souvent comme le père de la bombe H américaine, et qui est un des défenseurs de l'I.D.S., admet que « si l'on parle d'une défense efficace à 100 % et parfaitement sûre, cela demandera beaucoup de temps. Et cela ne sera peut-être jamais réalisé ».

*

* *

II. — Deuxième remarque : l'effort entrepris par les deux Superpuissances ne peut manquer à terme de bouleverser les données stratégiques.

A. — L'effort des deux Superpuissances dans le domaine des armes de l'espace.

Si l'effort américain en matière de défense spatiale a fait l'objet d'une vaste publicité, l'effort soviétique, pour être plus discret, n'en est pas moins important.

1° Les programmes soviétiques.

Quelque difficulté que l'on ait à recueillir des informations sur les programmes d'armements soviétiques, il existe cependant un certain nombre d'éléments qui laissent penser que l'Union Soviétique s'est, depuis quelques années, déjà lancée dans la préparation d'un système défensif anti-missiles.

Il s'agit, outre le radar de Krasnoïarsk, de la construction de nouveaux **radars Pouchkine** à réseau en phase, destinés à la gestion des opérations contre les missiles anti-missiles balistiques. Un site équipé de radars de ce type est déjà opérationnel au nord de Moscou et d'autres sites sont en construction. D'une hauteur de 36 mètres et large de 150 mètres, il comporte quatre faces avec dispositif de décalage de phase de façon à assurer une couverture de 360 degrés.

Des radars de détection de missiles balistiques de classe **Petchora**, sont implantés sur des sites répartis à la périphérie de l'U.R.S.S. Ces radars, qui ont pour rôle essentiel d'assurer la détection lointaine d'une éventuelle attaque ne sont pas contraires au Traité de 1972. Il n'en est pas de même du radar situé à **Abalakova**, à l'intérieur du pays, au voisinage des champs de missiles balistiques intercontinentaux

(1) Intervention au Symposium sur l'I.D.S., l'Europe et la France. Paris, Fondation du Futur,

S.S.18 Celui-ci, qui aurait plus de temps pour poursuivre des missiles en vol d'approche constituerait ainsi l'un des éléments fondamentaux d'un système de B.M.D.

Parrallèlement, on signale des progrès en matière de missiles d'interception.

- Des missiles d'interception à ogive nucléaire S.H.04 et S.H.08 sont déployés en silo autour de Moscou dans le cadre de l'amélioration du réseau Galosh.

- Des essais de missiles surface-air S.A.12 de lutte contre les véhicules de rentrées balistiques ont récemment été effectués.

Enfin, il est possible que de nouveaux missiles surface-air (S.A.M.) soviétiques soient utilisés pour la défense contre les missiles balistiques. Au cours des années soixante-dix, l'Union Soviétique a, en effet, testé des missiles surface-air S.A.5 à une altitude voisine de 30 km. Il y a quelques années, elle a également testé le nouveau S.A. 10 à la même altitude. Le S.A.10 est capable d'effectuer une accélération de 19 000 km/h en quelques secondes. Cette combinaison de vitesse et d'altitude lui confère une capacité de B.M.D.

On estime généralement que les programmes de recherche soviétique sur les armes à énergie dirigée (D.E.W.) sont assez proches de ceux lancés par les Américains. Il est toutefois possible que leur ampleur soit plus large. Sur le site de Sargchagou, implanté profondément à l'intérieur de l'U.R.S.S., et qui est associé depuis longtemps au programme B.M.D., il existe trois complexes qui ont entrepris chacun l'étude de différents types de lasers.

2° Les programmes américains.

Prenant la suite du programme « Homing overlay experiment » qu'il amplifie, l'I.D.S. consacrera un budget de près de 26 milliards de dollars à cinq années de recherche sur les possibilités d'un système défensif anti-missiles.

a) C'est dans le cadre du programme « Homing overlay experiment », dont le premier tir expérimental s'est déroulé quelques semaines avant le discours du 23 mars 1983, que s'est produite la première interception réussie d'un missile par impact direct. Le 10 juin 1984, un intercepteur de l'armée de terre des États-Unis, équipé de bras lestés, dont la longueur n'excédait pas 2,5 mètres, a détruit de cette façon un missile Minuteman.

b) Le programme d'initiative de défense stratégique reprend un certain nombre de programmes de recherche antérieurs conduits par les États-Unis souvent depuis de longues années. On notera du reste que les sommes consacrées au programme I.D.S. ne sont que faiblement supérieures aux crédits affectés aux différents programmes pré-existants. Toutefois la coordination de ces recherches présente un avantage considérable.

Bénéficiant d'un budget de 26 milliards de dollars étalé sur cinq ans, il a pour objet d'étudier les possibilités de technologies nécessaires à la réalisation d'armes à énergie cinétique (K.E.W.) — principalement les missiles d'interception — et à énergie dirigée (D.E.W.) tel le laser ou les canons à particules, constituant avec d'autres satellites spécialisés un « bouclier » de défense spatiale multicouches capable d'intercepter une attaque massive.

(en milliers de dollars)

| Programmes | Années budgétaires | | | | | | Total |
|--|--------------------|-------|---------|---------|---------|---------|----------|
| | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | |
| Capteurs | 366,5 | 721 | 1 500 | 1 900 | 2 700 | 3 500 | 10 487,5 |
| Armes à énergie dirigée | 322,5 | 489 | 1 000 | 1 200 | 1 400 | 1 400 | 5 811,5 |
| Armes à énergie cinétique | 195,8 | 356 | 870,3 | 1 300 | 1 500 | 1 700 | 5 922,1 |
| Systèmes d'analyse et de gestion de combat | 82,7 | 99 | 137,5 | 227 | 260,1 | 288,4 | 1 094,7 |
| Capacité de survie | 23,5 | 112 | 270,8 | 321,9 | 453 | 666,7 | 1 847,9 |
| Total | 991 | 1 777 | 3 778,6 | 4 948,9 | 6 313,1 | 7 355,1 | 25 163,7 |

Source : Département de la Défense, Washington.

B. — *Les conséquences stratégiques, militaires et technologiques.*

S'il est encore impossible de déterminer quel sera l'aboutissement de ces programmes de recherche, on peut du moins conjecturer que leurs résultats ont quelque chance d'être à la mesure de l'effort consenti. Dans ces conditions, ils risquent d'entraîner des conséquences à un triple point de vue.

1° D'un point de vue stratégique, si la défense totale du territoire ne semble pas réalisable avant longtemps, la protection de sites ponctuels est beaucoup plus accessible. Utilisée pour la protection des zones de lancement des missiles, elle contribuerait au renforcement de la dissuasion en réduisant les possibilités de l'adversaire d'opérer une première frappe.

Par ailleurs, s'il semble difficile d'arrêter une attaque massive de 3 000 missiles émanant d'un des deux Grands, une défense efficace

contre la frappe d'une puissance moyenne serait peut-être plus rapidement réalisable. Combien de temps la dissuasion française resterait-elle alors crédible ?

2° D'un point de vue militaire, on notera que les progrès technologiques réalisés en matière de défense contre les missiles balistiques peuvent en partie être utilisés aux fins de perfectionner les armes classiques dites intelligents.

3° On s'est enfin interrogé sur l'importance des retombées technologiques civiles d'un semblable programme de recherche. Si le précédent du programme « Manhattan » laisse penser qu'elles pourraient être considérables, on doit toutefois conserver à l'esprit que, se situant cette fois-ci dans un domaine stratégique bien délimité et sujet au secret de la défense, elles ne seraient sans doute pas dans le cas présent entièrement récupérables.

Troisième remarque : Les programmes spatiaux américain et soviétique présentent de graves inconvénients pour l'Europe et en particulier pour la France. Celle-ci devrait cependant rechercher les moyens d'une participation.

Pour les États-Unis, la réalisation d'un bouclier parfaitement étanche au-dessus de leur territoire présenterait des avantages évidents : dans le cas où les Soviétiques ne parviendraient pas à en faire de même, ils jouiraient alors d'une sécurité absolue. Bien plus, à partir de cette position d'invincibilité, ils bénéficieraient d'une liberté de manœuvre entière.

Le même raisonnement s'applique bien entendu à l'URSS.

Même si l'on doit conserver à l'esprit que l'I.D.S. n'est qu'un programme de recherche et que selon la plupart des experts, il semble peu raisonnable de supposer qu'un tel bouclier puisse être mis au point et soit parfaitement étanche avant une trentaine d'années, on peut toutefois craindre que pendant cette période des difficultés ne surviennent entre l'Europe et les États-Unis et que ne renaisse l'éternelle menace du découplage entre les États-Unis et l'Europe. Certes, ce découplage n'est pas assuré mais la conception même d'un bouclier protégeant les États-Unis traduit un état d'esprit favorable à l'idée du découplage.

On peut également redouter que les efforts engagés pour la mise au point de ce bouclier ne créent une grande instabilité et de nouvelles

tensions entre l'Est et l'Ouest pendant la période intermédiaire. A terme, enfin, si l'I.D.S. et la militarisation de l'espace parviennent à rendre impossible un conflit nucléaire, notre indépendance nationale risque d'être gravement mise en jeu. Le garant de notre indépendance, ce sont nos forces nucléaires stratégiques. Or, si les programmes soviétiques et américains aboutissaient, ils auraient pour conséquence de rendre effectivement obsolète notre force de dissuasion et, dès lors, nous ne pourrions plus garantir notre indépendance. Face, en particulier, à une offensive conventionnelle en Europe, quelle serait notre riposte ? C'est le paradoxe de l'I.D.S. : si ce programme aboutissait, il rendrait improbable un conflit nucléaire en Europe, mais rendrait à nouveau possible un conflit de type classique.

Face à cette situation, le Président de la République a eu raison de ne pas se soumettre à l'ultimatum de M. Caspar Weitberger et de chercher à provoquer une réponse unique des Européens à l'offre américaine. L'I.D.S. comporte des menaces graves pour la sécurité de l'Europe. La raison et même l'instinct de survie exigeraient que les Européens réalisent, seuls ou associés aux États-Unis, leur propre I.D.S.

L'I.D.S. constitue un défi pour l'Europe.

Regardons les choses en face : les Européens n'ont pas eu, depuis plus de vingt ans, et n'ont toujours pas la volonté de prendre en main leur défense et d'y consacrer les sommes nécessaires. La situation particulière de la République fédérale allemande rend par ailleurs aléatoire la mise sur pied d'une défense de l'Europe car l'on ne voit pas clairement ce que les puissances européennes, même avec l'accord et en liaison avec les États-Unis, peuvent offrir à court terme à la R.F.A. comme substitut crédible au parapluie nucléaire américain. Encore qu'à terme une défense spatiale de l'Europe puisse tourner le problème de l'interdiction faite à la RFA de détenir des armes nucléaires.

L'absence criante de volonté politique européenne amène donc à poser la question suivante :

La France seule peut-elle se lancer dans un programme spatial comparable à l'I.D.S. ? Si l'on considère l'importance des crédits nécessaires à la réalisation d'un semblable programme, il apparaît aussitôt qu'ils dépassent très largement nos capacités budgétaires. Comment pourrions nous dégager les crédits nécessaires au lancement de programmes significatifs que comporteraient à la fois :

1. le lancement d'un programme I.D.S.

2. la modernisation accélérée de nos forces classiques

3. la modernisation continue de nos forces nucléaires stratégiques ?

Avec un budget inférieur ou proche de 4 % du produit intérieur brut marchand, aucun gouvernement ne pourra trouver de solution à ce dilemme.

Dans ces conditions, face à l'impossibilité d'une solution nationale et en l'absence, espérons-le provisoire, d'une solution européenne, la seule voie possible à court terme est la recherche d'un accord avec les États-Unis. Faute d'un tel accord, nous prendrions le risque d'être éliminés de la course de l'espace.

Le Gouvernement français n'a pas fermé totalement cette voie. Avec beaucoup d'hypocrisie, le Gouvernement, tout en rejetant le projet d'I.D.S., a autorisé les entreprises françaises, nationalisées pour l'essentiel, à participer au projet américain sans toutefois leur donner les moyens réels de le faire.

Comment pourrait s'organiser une coopération entre la France et les États-Unis dans le domaine de l'I.D.S. ?

En l'état actuel, l'I.D.S. est un projet qui correspond aux nécessités de la défense des États-Unis. Il n'est pas adapté à la défense de l'Europe et plus particulièrement à celle de la France. Le territoire américain ne peut en effet être frappé que par des missiles intercontinentaux ou par des missiles tirés par des sous-marins à proximité des côtes. Le territoire européen par contre, est à la merci d'une offensive conventionnelle comme d'une offensive menée avec des armes nucléaires tactiques, aussi bien que stratégiques.

La durée de parcours d'un missile tiré de l'Union Soviétique vers les États-Unis est de l'ordre de 30 minutes, le même missile ne mettant que 6 à 8 minutes pour parvenir en France. Par hypothèse, un missile tiré de l'Allemagne de l'Est vers l'Allemagne de l'Ouest aurait une durée de parcours particulièrement réduite.

De ce fait, c'est essentiellement dans la phase de décollage et surtout dans la ou les phases « terminales » que nos forces devraient détruire les missiles adverses. Pour les Européens, l'intérêt essentiel du programme I.D.S. est dans les recherches sur la destruction des missiles dans la phase « terminale » et la destruction des missiles lancés à partir de sous-marins nucléaires stationnés près de leurs côtes.

L'architecture du projet américain ne peut être plaquée telle quelle sur la réalité européenne. La défense de l'Europe et celle de la France nécessitent, semble-t-il, un projet différent, une architecture différente. C'est à cela qu'il faut travailler avec nos alliés américains, tout en coopérant dès à présent avec eux sur les points du programme correspondant à nos besoins spécifiques, en particulier les défenses terminales et la phase de décollage.

La France doit rechercher les moyens d'une coopération avec les États-Unis compatible avec le traité A.B.M. de 1972, pour les aspects du programme qui nous concernent, tout en recherchant opérationnellement et en premier lieu avec la Grande-Bretagne et la RFA, à construire un système de défense spatial approprié aux besoins de l'Europe.

DEUXIÈME ÉVÈNEMENT MAJEUR :

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS AMÉRICANO SOVIÉTIQUES.

Les négociations ouvertes à Genève entre les États-Unis et l'Union Soviétique sur le problème de la maîtrise des armements ont repris, le 8 janvier 1985, après une interruption de plus d'un an. L'U.R.S.S. avait en effet quitté en novembre 1983 la table des négociations, une fois acquis le vote du Bundestag sur le déploiement des armes nucléaires de portée intermédiaire américaine.

Le 8 janvier 1985, au cours d'une rencontre préliminaire aux négociations elles-mêmes, le secrétaire d'État américain et le ministre soviétique des Affaires étrangères sont convenus, au plan de la procédure, que seraient abordées simultanément à Genève les questions de la réduction des armes offensives stratégiques, des forces nucléaires de portée intermédiaire et de l'espace.

Jusqu'ici se sont tenues deux sessions de six semaines chacune, la première du 12 mars au 30 avril, la seconde du 30 mai au 16 juillet. Une troisième s'est ouverte le 19 septembre 1985.

Si les négociations proprement dites ont confirmé l'écart des positions entre les deux parties, le dialogue s'est en revanche poursuivi, principalement sous la forme d'initiatives hardies visant les opinions publiques.

A. — *La permanence de l'écart entre les positions américaines et soviétiques.*

La négociation n'a permis jusqu'à présent aucun rapprochement véritable entre les positions américaines et soviétiques.

1° Les exigences soviétiques.

Aux conditions préalables que l'U.R.S.S. pose à toute reprise des négociations l'U.R.S.S. ajoute des exigences relatives à sa conception d'un équilibre strictement européen en matière de forces nucléaires intermédiaires.

a) Les conditions préalables.

L'Union Soviétique a jusqu'à présent maintenu une position consistant à subordonner tout progrès dans les négociations S.T.A.R.T. (conversations sur la réduction des armements stratégiques) et F.N.I. (Forces nucléaires de portées intermédiaires) à l'abandon du programme IDS par les États-Unis, y compris dans son aspect de recherche, pourtant autorisé par le Traité de 1972.

Toutefois, elle a récemment introduit pour la première fois de façon publique une distinction entre les « recherches » et les « développements ». Cette distinction doit sans doute être rapprochée de la reconnaissance en janvier 1985 par M. Gromyko, du caractère « invérifiable » de la recherche et se situe dans le droit fil de la position traditionnelle de l'U.R.S.S. en ce domaine, telle que l'avait exposée le Maréchal Gretchko lors de la ratification du Traité A.B.M. :

« Le traité limitant les systèmes antimissiles balistiques (...) n'impose aucune limitation aux travaux de recherche et d'expérimentation dont l'objectif est de résoudre le problème de la défense de notre pays contre une attaque menée à l'aide de missiles nucléaires » (30 septembre 1973).

b) Les exigences d'un équilibre strictement européen.

Sur le fond des négociations S.T.A.R.T et F.N.I., l'U.R.S.S. a maintenu sa revendication d'un équilibre strictement européen. Au-delà de la proposition d'un « gel » temporaire du nombre de S.S.20 déployés en Europe, l'U.R.S.S. continue de s'en tenir à une exigence de principe selon laquelle aucun nouveau missile américain ne doit être déployé sur le sol européen, et ceux qui ont été déployés doivent être

retirés. Par ce biais l'U.R.S.S. souhaite accrédi-ter sa thèse selon laquelle ses forces nucléaires de portée intermédiaire doivent équilibrer localement, non seulement les moyens américains en Europe, mais également les forces nationales stratégiques françaises et britanniques, en application du principe de « sécurité égale. » **Cela équivaut pour l'U.R.S.S. à réclamer une réciprocité globale puisque ses moyens seraient alors dans ce cas égaux à ceux de toutes les autres puissances nucléaires.**

2° Les objectifs américains.

Contrairement à l'Union Soviétique, les États-Unis affirment que les trois volets de la négociation menée à Genève sont distincts, et qu'ainsi aucune question préalable ne peut être posée à la négociation sinon celles prévues par l'accord-cadre du 8 janvier 1985. De cette façon, estiment-ils, si un accord sur les systèmes stratégiques peut être dégagé, il n'y a pas de raison de le différer.

La position américaine s'articule autour de trois axes :

a) En premier lieu, **l'I.D.S.**, qui n'est pour l'instant qu'un programme de recherche, ne saurait pour Washington faire l'objet d'une négociation. Elle peut en revanche donner lieu à un échange d'informations. On souligne de plus que le Traité A.B.M. est un « document vivant » susceptible d'être précisé et complété. Il importe, au stade actuel, de lutter en priorité contre l'érosion du traité. Ainsi les États-Unis insistent-ils sur le non-respect par l'U.R.S.S. du traité A.B.M., s'agissant en particulier du radar de Krasnoïarsk, commencé en 1980, du nouveau missile S.A. X.12 qui se pourrait voir doter d'une double capacité anti-aérienne et anti-missile tactique, et de la mise au point de radars mobiles.

b) Ils soulignent également que les réductions en matières **d'armes offensives stratégiques** doivent viser à renforcer la stabilité stratégique, et donc concerner au premier chef les capacités susceptibles d'être utilisées en vue d'une première frappe. Leur objectif dans ce domaine demeure donc la réduction par priorité du potentiel d'I.C.B.M. (1) lourds soviétiques, et l'établissement de limitations sur des forces exprimées non seulement en nombre de vecteurs comme cela avait été le cas pour les accords S.A.L.T. I et II, mais également en nombre de têtes nucléaires.

c) En matière de **forces nucléaires à portée intermédiaire**, les États-Unis :

— acceptent le principe d'une limitation du nombre de systèmes de portée intermédiaire américains déployés se situant à un niveau inférieur à l'objectif final retenu en 1979 par l'O.T.A.N.

(1) I.C.B.M. : Intercontinental Ballistic Missiles. Missiles balistiques intercontinentaux.

— proposent, enfin, la fixation d'un plafond égal de missiles pour les deux parties, au niveau global, afin d'éviter le détournement de la menace de l'Europe vers l'Extrême-Orient, et en particulier le Japon.

B. — *La poursuite d'un dialogue face à l'opinion publique.*

Si, sur place, à Genève, la négociation semble donc bloquée, certains propos publics tenus en dehors du contexte de la négociation proprement dite pourraient traduire l'amorce d'une évolution ultérieure des positions des parties.

1° Les propositions soviétiques.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Moscou le 1^{er} août 1985, le premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères et un représentant de l'Etat-major soviétique ont fait savoir que l'U.R.S.S. était prête à « diminuer de 25 % et plus nombre de ses vecteurs stratégiques et à procéder à une « coupe radicale » dans le nombre de ses ogives.

Par la suite, M. Gorbatchev devait, au cours de son voyage à Paris, avancer la proposition d'une réduction de 50 % des arsenaux stratégiques.

2° L'accueil américain.

Le Gouvernement américain a récemment fait savoir qu'il acceptait le principe d'une semblable réduction des arsenaux nucléaires stratégiques. Il entend toutefois par là les seuls missiles intercontinentaux, alors que l'U.R.S.S. entend inclure dans cette notion les Pershing II et les missiles de croisière stationnés en Europe, arguant qu'est stratégique tout missile susceptible de menacer son territoire.

TROISIÈME ÉVÉNEMENT MAJEUR :

LA MISE EN CAUSE DE LA DISSUASION FRANÇAISE.

La dissuasion française a fait l'objet en 1985 d'une triple mise en cause.

1° Le développement des systèmes défensifs américain et soviétique constitue un danger, à terme. Si l'on a vu que la défense étanche de

l'ensemble du territoire de chacune des deux superpuissances face à une attaque massive restait des plus hypothétiques, cette défense pourrait être plus facilement assurée face à la riposte nucléaire d'une puissance moyenne comme la France, qui ne dispose que d'un nombre limité de vecteurs.

Devant à cette situation préoccupante, la France ne peut se contenter de prendre dans les enceintes internationales des positions diplomatiques proposant la « limitation dûment contrôlée des nouvelles technologies antibalistiques » ; elle doit dès aujourd'hui entreprendre les efforts nécessaires pour perfectionner son arsenal nucléaire. Où peut-on trouver aujourd'hui les traces budgétaires de cet effort ?

2° Le voyage à Paris de M. Gorbatchev, s'il a consacré le rôle majeur joué par la France, puissance nucléaire, dans les relations internationales, a cependant été pour le premier secrétaire du P.C. U.S. l'occasion de lancer une **offensive diplomatique** désormais traditionnelle contre notre dissuasion. La diplomatie soviétique insiste en effet pour inclure les arsenaux nucléaires français et britanniques dans les négociations américano-soviétiques sur le contrôle des armements. La France et la Grande-Bretagne se sont toujours opposées à ce principe, qui entraverait la modernisation de leurs arsenaux. Le Président de la République a su opposer le refus qui convenait, mais on doit regretter qu'il ait accepté qu'à l'avenir notre armement nucléaire puisse faire l'objet de « conversations » avec les Soviétiques ? Ne doit-on pas craindre alors tous les glissements possibles ? Ne risque-t-on pas d'encourager ainsi l'U.R.S.S. à renouveler de semblables demandes ?

3° **Deux événements de politique intérieure paraissent inquiétants pour notre force de dissuasion et sa modernisation.**

Les événements de Nouvelle-Calédonie et l'affaire Greenpeace ont affaibli notre position dans le Pacifique. Or cette région est particulièrement essentielle à la modernisation de nos forces nucléaires.

Dans une conférence prononcée le 14 Janvier 1985 devant l'Académie des Sciences morales et politiques, le général Lacaze, alors chef d'Etat-major des armées, estimait d'ailleurs que la principale menace à prendre en compte dans nos territoires et départements d'Outre-mer « était celle d'une **déstabilisation interne** soutenue par des actions de terrorisme ou de guérilla ». Il citait la situation en Nouvelle-Calédonie comme un « exemple à méditer », avant de poursuivre en insistant sur le centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique à Mururoa, qu'il jugeait, avec le centre spatial de Kourou en Guyane, « absolument

essentiel au maintien de notre niveau technologique, et partant, à la cohérence de notre dispositif de défense ».

Le Gouvernement a-t-il fait preuve de la prudence qui s'imposait dans le Pacifique, où le sentiment antinucléaire ne cesse de se développer ? Les Départements et Territoires d'outre-mer sont un élément clé de la vocation mondiale que veut conserver la France. En matière de défense, ils sont indispensables au repositionnement de nos forces et à la modernisation de notre force de frappe. Était-il nécessaire de jeter de l'huile sur le feu en Nouvelle-Calédonie, et de paraître encourager les sentiments autonomistes d'une fraction de la population, au risque d'encourager la propagation de semblables mouvements dans nos autres territoires d'Outre-mer ?

Ces questions sont trop graves pour qu'on veuille ici les trancher. Mais comment ne pas rappeler ici les propos tenus par l'ancien ministre de la Défense, M. Charles Hernu, lors de sa Conférence de Presse du 18 septembre 1985 :

« Et je vous dirai, en confidence, que je sais bien qu'il y a dans cette affaire-à propos de l'affaire du « Rainbow Warrior »- dans ces zones d'ombre, de la malignité... Au passage, permettez-moi de remarquer, au moment où le Président de la République vient d'aller solennellement réaffirmer notre détermination, en matière de dissuasion nucléaire, que ce n'est peut-être pas le seul fait du hasard si tous ceux qu'on attaque sont des hommes de la chaîne nucléaire ».

DEUXIÈME PARTIE :

EXAMEN DU BUDGET POUR 1986

I. — PRÉSENTATION GÉNÉRALE.

1° Part du budget de la Défense dans la richesse nationale annuellement créée.

Pour 1986, le budget de la Défense représente 3,78 % du P.I.B.m.

Ce pourcentage, qui avait crû jusqu'à 3,92 % en 1983 n'a cessé de régresser depuis, alors que la Défense était toujours présentée comme une priorité nationale. Il est aujourd'hui tombé à un niveau inférieur à celui de 1981.

| 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 3,67 | 3,87 | 3,88 | 3,92 | 3,85 | 3,80 | 3,78 |

S'élevant, hors pensions, à 158 350 millions de francs en crédits de paiement, ce budget est en progression de 5,42 % sur 1985.

Il est impossible d'établir des comparaisons directes avec les prévisions de la loi de programmation. Celle-ci comporte pour les années 1986-1988 une dotation globale de 536 400 M.F., qu'elle ne ventile pas entre les trois années d'exécution. Décevant toute attente, le rapport au Parlement de juin 1983 n'a apporté aucune précision à ce sujet.

On peut cependant estimer que le projet de budget pour 1986, tel qu'il nous est présenté, ne correspond sans doute pas aux prévisions faites initialement par le Gouvernement. Une répartition régulière de l'effort budgétaire sur les trois dernières années de la programmation aurait en effet imposé un budget en augmentation d'environ 9 % par an. Dans ces conditions, le budget pour 1986 aurait dû s'élever à environ 164 000 M.F. L'écart entre ce montant et celui du budget réel, d'environ 5 650 M.F., vient confirmer et amplifier un phénomène de dérive déjà sensible dans le déficit de 1 300 M.F. du budget 1985 par

rapport aux prévisions, cette fois individualisées, de la loi de programmation.

Le présent budget de 1986 imposera au Gouvernement, s'il veut atteindre les objectifs de la loi de programmation, des budgets militaires en augmentation de 12 % en 1987 et 1988.

Les autorisations de programme s'élèvent à 85 000 M.F. Elles restent au même niveau pour la 3^e année consécutive.

2° Contenu financier du projet de budget de l'armée de Terre.

Dans l'ensemble du budget de la Défense, la part de l'armée de Terre s'élève à :

— **42 388 millions de francs pour les crédits de paiement, ce qui correspond à une croissance de 5,7 % par rapport à 1985.** Si l'on part de l'hypothèse d'une progression régulière des crédits, telle qu'évoquée ci-dessous, **on peut estimer l'écart existant avec les prévisions supposées de la loi de programmation à environ 1 400 M.F.** Il est difficile de déterminer si ce déficit s'applique au Titre III ou au Titre V, mais l'on peut toutefois penser que c'est ce dernier qui est touché compte tenu de la diminution des autorisations de programme prévues pour l'armée de Terre.

Dans le même ordre d'idées, les budgets de 1986 et 1987 devraient être augmentés d'environ 12 % pour permettre d'atteindre les 143 224 M.F. prévus par la loi dans les trois années 1986-1988.

Cette dotation est répartie entre :

- le Titre III avec 23 843 millions de francs, est en augmentation de 4 % par rapport à 1985, ce qui, compte tenu de l'inflation, représente une diminution du pouvoir d'achat,
- le Titre V avec 18 545 millions de francs, progresse de 7,9 % par rapport à 1985,

— 15 730 millions de francs en autorisations de programme figurant au « bleu », soit une diminution de 20,7 % par rapport à 1985. Cependant des autorisations de programme d'un montant de 4 260 millions de francs prévus aux budgets antérieurs et non utilisés seront débloquées au 1^{er} janvier 1986, ce qui porte à 19 990 millions de francs le total des autorisations de programme qui pourront être

engagées au cours de l'année budgétaire. Votre Rapporteur estime qu'en tout état de cause, les seules autorisations de programme à prendre en considération sont celles qui figurent au projet de budget 1986, car celles qui seront débloquées au 1^{er} janvier ont déjà fait l'objet d'un vote du Parlement. A la limite, en bloquant toutes les autorisations de programme une année et en les reportant sur le budget suivant, on aurait au moins un doublement des autorisations de paiement. Ce type de manipulation des finances publiques est hautement condamnable. Votre rapporteur s'interroge sur les possibilités qu'a l'armée de Terre d'atteindre les objectifs prévus par la loi de programmation.

Ces dotations font ressortir que les augmentations consenties à l'armée de Terre sont du même ordre de grandeur que celles de la Défense pour les crédits de paiement et en très nette régression en ce qui concerne les autorisations de programme.

| | Défense | Armée de Terre |
|----|---------|----------------|
| CP | + 5,4 | + 5,7 % |
| AP | 0 | - 20,7 % |

Rapportées au budget de la Défense, les dotations de l'Armée de Terre représentent 26,8 % des crédits de paiement (26,7 % en 1985) et 18,5 % des autorisations de programme du Titre V (23,3 % en 1985).

L'étude de l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement (Titre III) et les dépenses d'investissement (Titre V) fait apparaître le maintien de la tendance observée en 1984 et 1985. La part consentie au Titre III étant en diminution au profit des dépenses d'investissement.

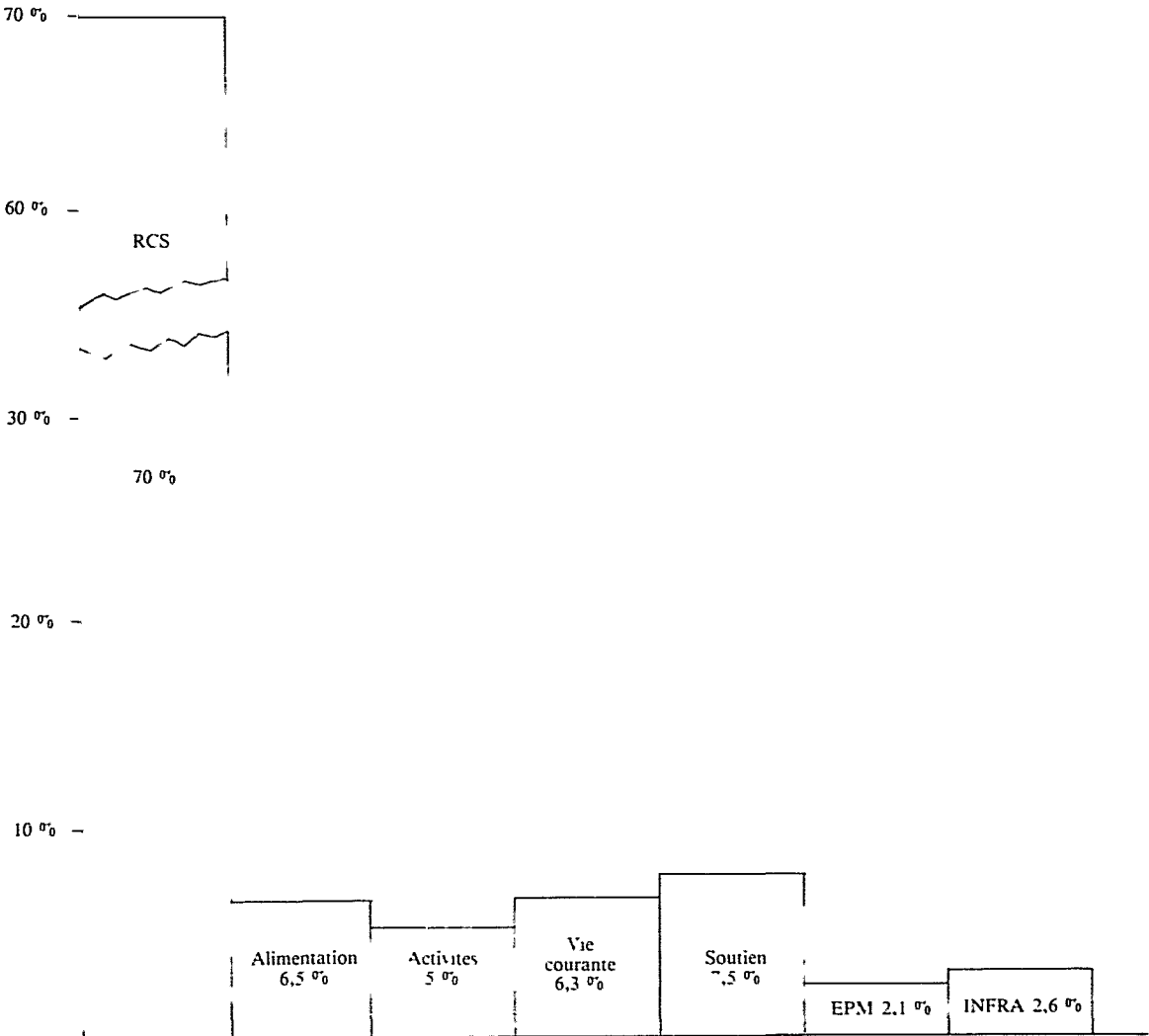
| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 (1) |
|-----------|-------|-------|-------|-------|------|----------|
| Titre III | 58,62 | 58,23 | 58,73 | 57,76 | 57,2 | 56,25 |
| Titre V | 41,38 | 41,77 | 41,27 | 42,24 | 42,8 | 43,75 |

(1) projet de budget « forces terrestres ».

II. — LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU TITRE III

CP : 23 843,5 MF + 4 %

Poids relatif des chapitres



A. — Effectifs

1° Déflation

Les effectifs de l'Armée de Terre subissent une déflation de 3 453 postes budgétaires se répartissant ainsi :

- lieutenants.colonels, commandants : — 48
- capitaines, lieutenants, sous-lieutenants : — 152
- sous-officiers : — 224
- appelés : — 3 029

Cette réduction permet une économie de 103,1 millions de francs :

- rémunérations et charges sociales : 82,01 MF
- alimentation : 18,19 MF
- entretien et activités : 2,9 MF

La déflation réalisée en 1984, 1985 et 1986 portera ainsi sur 17 971 postes budgétaires, soit **81 % des effectifs prévus par la loi de programmation à l'échéance de fin 1988.**

2° Volontaires service long

Au 1^{er} août 1985, l'effectif des volontaires service long (VSL) était de 21 611 dont 42 % servent au-delà de la durée légale. La durée moyenne du volontariat est de 6 mois.

L'objectif de 10 % a été atteint. L'effort pour maintenir ces effectifs portera maintenant sur les engagements en cours de service.

3° Effectifs budgétaires de l'Armée de Terre en 1986

| | De carrière ou sous contrat | | | Appelés | | | Total |
|--------------|-----------------------------|--------|--------|---------|-------|---------|---------|
| | Off. | S/Off | MDR | Off. | S/Off | MDR | |
| Effectifs | 19 013 | 60 209 | 34 636 | 2 039 | 5 327 | 175 256 | 296 480 |
| Pourcentages | 6,4 ‰ | 20,3 ‰ | 11,7 ‰ | 0,7 ‰ | 1,8 ‰ | 59,1 ‰ | 100 ‰ |

4° Réorganisation

En 1986 la réorganisation touchera 58 formations. Les opérations majeures prévues sont les suivantes :

a) Transfert

- de l'état-major de la 9ème DIMa de Saint-Malo à Nantes et fusionnement avec l'état-major de la 33ème DMT,
- du 9ème R.C.S. de Dinan à Nantes,
- du CIRIP de Satory à Strasbourg.

b) Création d'un deuxième régiment de guerre électronique à Haguenau.

c) Fusionnement à Dinan du Centre d'instruction du Service de Santé de Nantes et de l'École nationale des sous-officiers du Service de Santé de l'Armée de Terre d'Orléans

d) Mise en réserve d'unités élémentaires ou de sections pelotons dans l'Infanterie, l'ABC, l'Artillerie et le Génie.

5° Incidences de la déflation sur la politique des personnels

La déflation entreprise depuis 1983 a pu être menée à bien sur le simple plan de la gestion du personnel, grâce aux dispositions de la loi 70-2 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils et de la loi 75-1000 modifiant la loi du 13 juillet 1982 portant statut général des militaires et édictant des dispositions concernant les militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat. Celles-ci ont permis d'éviter des répercussions fâcheuses sur l'avancement et le recrutement en facilitant les départs.

Les modalités de ces textes venant d'être prolongées jusqu'au 31 décembre 1988, elles devraient permettre de terminer la déflation du corps des officiers sans difficulté particulière. Cependant, il conviendrait que le volume des départs autorisés par l'article 5 de la loi 75-1000 qui est pour l'instant fixée année par année, soit plutôt donnée globalement pour trois ans. La Direction des personnels pourrait ainsi mener une gestion plus régulière susceptible d'épouser le nombre des volontariats, susceptible de varier d'une année sur l'autre.

Il faut à ce propos relever la contradiction existant entre les lois 70-2 et 75-1000 qui encourageant les militaires à prendre un emploi civil et le projet de loi portant modification de l'ordonnance 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relative à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité.

Les pénalisations renforcées que ce projet prévoit de faire peser sur les retraités ayant retrouvé un emploi, comme sur les entreprises qui les embauchent, risquent d'être effectivement dissuasives pour les uns comme pour les autres : 5 entreprises ont déjà fait connaître à la Direction des personnels de l'armée de Terre qu'elles retiraient leurs offres d'embauche et les volontaires pour un départ anticipé sont moins nombreux. Dans ces conditions, la déflation ne pouvant plus être assurée par les départs s'effectuerait par une réduction du recrutement. On assisterait alors à un vieillissement du corps des officiers qui hypothéquerait l'avenir.

Votre Commission se doit donc de souligner la contradiction qui existe entre la déflation et les dispositions d'encouragement au départ d'une part, et le projet de loi sur le cumul d'autre part.

B. — *Rémunération et charges sociales*

Les rémunérations et charges sociales d'un montant de 16 697 millions de francs, progressent de 4,1 % par rapport à 1985 et représentent 70 % des crédits du Titre III.

Cette dotation permettra en particulier :

- la revalorisation des indemnités de :
 - la poste aux armées
 - séjour aux FFA pour les militaires à solde spéciale, solde forfaitaire et solde spéciale progressive (+ 7,5 MF),
- l'augmentation du prêt des appelés de 1 franc par jour à compter du 1^{er} janvier 1986 (87 MF),
- la création de 70 postes de caporaux-chefs sous contrat en remplacement de 70 postes de vigiles civils,
- la création de deux bureaux postaux militaires.

Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget a donné son accord aux propositions du Ministère de la Défense concernant la réforme de la solde spéciale progressive. Cette mesure, qui interviendra en 1986, permettra la revalorisation de 25 % de la solde servie aux militaires de 2^{ème} classe et de 30 % de celle des militaires de 1^{ère} classe. Des négociations devront se poursuivre pour que ces personnels perçoivent une solde mensuelle « indicialisée ».

C. — *Alimentation*

Avec une dotation de 1 551 millions de francs, ce poste enregistre une progression de 3,1 % sur 1985.

La prime globale était de 18,62 francs en 1985, elle devrait être augmentée de 4,2 % en 1986.

D. — *Vie courante*

En augmentation de 3,7 % par rapport à 1985, cette dotation est de 1 519,1 millions de francs. Elle reconduit apparemment le niveau de vie de 1985.

Les difficultés seront donc de même nature que celles existantes en 1985. Elles seront même aggravées si les surcoûts dûs aux dépenses d'actions extérieures engagées en 1985 n'étaient pas remboursés en fin d'année.

En revanche, le nombre de jours de chauffage sera maintenu au même niveau qu'en 1985, soit 173 jours.

E. — *Activités*

Ce poste est crédité de 1 184,5 MF, en augmentation de 4,9 % par rapport à 1985, ce qui ne compense pas les amputations de 1984 (— 9,4 %) et de 1985 (— 3,3 %).

Cette dotation permettra :

— de porter à une moyenne de cent jours par an les sorties d'entraînement sur le terrain pour les unités de combat dont 42 avec matériels organiques alors qu'ils étaient de 50 en 1983 et avaient été ramenés à 40 en 1985,

— d'effectuer des exercices en terrain libre pour la FAR, les 8ème et 15ème Divisions, la 1ère Division Blindée et des séjours en camp pour les 12ème et 14ème DLB.

Par ailleurs, les crédits réservés dans cette dotation à la convocation des réserves et à la préparation militaire s'élèvent à 40,1 MF en

augmentation de 12 % par rapport à 1985, cela permettra d'effectuer des convocations verticales du niveau régimentaire qui avaient été supprimées en 1985.

F. — *Dépenses de soutien*

Ce chapitre connaît une augmentation de 2,2 % avec une dotation de 1 770,1 millions de francs. La répartition de ces crédits entre le fonctionnement des services et le soutien central est respectivement de 18 % et 82 %.

G. — *Entretien des immeubles*

Avec une dotation de 617,2 millions de francs, en augmentation de 6 % par rapport à 1985, on assiste à une légère augmentation du pouvoir d'achat en termes réels correspondant à environ 0,5 franc-m².

H. — *Entretien programmé des matériels*

Ce chapitre est doté de 504,6 MF, en augmentation de 4,9 % par rapport à 1985. Cet effort reste insuffisant et ne permet pas d'améliorer une situation grave qui nécessiterait une dotation plus importante.

Les matériels automobiles, armement, munitions, transmissions du corps de bataille subissent une diminution de 8,1 % alors que la part réservée aux matériels aériens et des transmissions d'infrastructure augmente respectivement de 30 % et de 21,8 %.

Cette réduction drastique des crédits au détriment de ce qui ne se voit pas, c'est-à-dire la logistique, l'entretien, les carburants, constitue une aggravation de la situation antérieure.

C'est dans ce domaine peu spectaculaire qu'est particulièrement sensible la détérioration de notre outil militaire.

III. — LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DU TITRE V

Crédits de paiement

18 545 MF + 7,9 %



| | CP 1986 | % 86/85 |
|------------------------------------|------------|----------|
| Etudes : | | |
| • Amont | 539,6 MF | - 9,2 % |
| • Développement | 1 532,2 MF | + 38,4 % |
| • Total | 2 071,8 MF | + 22,2 % |
| Habillement, couchage, ameublement | 997 MF | - 5 % |
| Fabrication d'armement | 8 742,1 MF | + 7,8 % |
| Munitions | 3 067,7 MF | + 3,7 % |
| Entretien des matériels | 1 906,8 MF | + 0,8 % |
| Infrastructure | 1 759,6 MF | + 18 % |

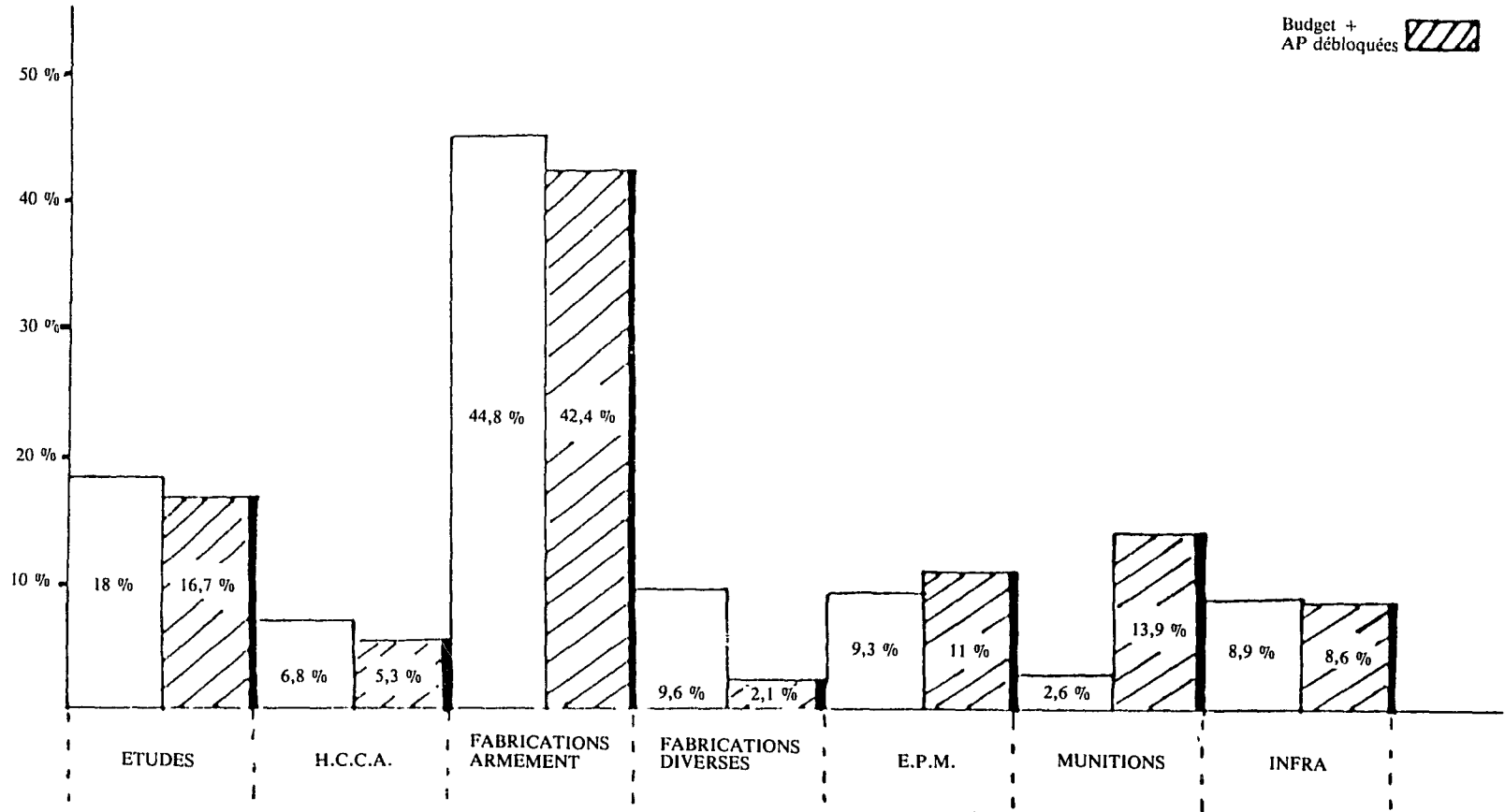
Autorisations de programme

| | | |
|----------------------------|-----------|----------|
| AP | 15 730 MF | - 20,7 % |
| AP débloquées au 1.01.1986 | 4 260 MF | |
| TOTAL | 19 990 MF | + 0,8 % |

| | AP Budget | AP Budget 86 | % 86/85 | AP débloquées au 1.01.86 | Total 1986 | % 86/85 |
|---------------------------------------|--------------|-----------------|------------|--------------------------------|---------------|------------|
| Etudes : | | | | | | |
| • Armement | 492 | 514 | - 4,5 | — | 514 | + 4,5 |
| • Développement | 1 803 | 2 320 | + 24,5 | 500 | 2 820 | + 51,3 |
| • Total | 2 355 | 2 834 | + 20,33 | 500 | 3 334 | + 41,6 |
| Habillement, couchage, ameublement | 1 171 | 1 057,5 | - 9,7 | — | 1 057,5 | - 9,7 |
| Fabrication armement | 8 800 | 7 052 | - 19,7 | 1 431,5 | 8 483,5 | - 3,6 |
| Fabrications diverses | 453 | 412,4 | - 8,9 | — | 412,4 | - 8,9 |
| Entretien du matériel | 2 215 | 1 476,1 | - 33,3 | 717,4 | 2 193,5 | - 0,9 |
| Munitions | 3 046 | 1 507,3 | - 50,5 | 1 271,1 | 2 778,4 | - 8,7 |
| Infrastructure | 1 793 | 1 390,7 | - 22,4 | 340 | 1 730,7 | - 3,5 |
| Total | 19 833 | 15 730 | - 20,7 | 4 260 | 19 990 | - 0,8 |

TITRE V : Poids relatif des AP dans les différents chapitres

Budget 
 Budget + AP débloqués 



1° Études d'armement

D'un montant de 2 834 millions de francs, les autorisations de programme affectées aux études d'armement progressent de 20,3 %.

La répartition entre les études amont et les développements est respectivement de 514 MF (+ 4,6 %) et 2 320 MF (+ 24,5 %).

Des AP d'un montant de 500 MF seront débloquées au 1^{er} janvier au profit des études développement portant celles-ci à 2 820 MF.

Les principales directions de recherche restent :

- la mobilité
- la protection
- les armes antichars
- la détection radar et optronique
- la survivabilité des hélicoptères
- la guerre électronique
- l'informatique de commandement
- la perforation des blindages par les munitions d'artillerie.

Les principaux programmes en développement portent en particulier sur :

- le char futur (478 MF)
- le radar hélicopté Orchidée (80 MF)
- le lance-roquettes multiples (155 MF)
- l'Hélicoptère armé protection (1 223 MF)
- les transmissions du système HADES (244 MF)

2° Fabrication d'armement

D'un montant de 7 052 millions de francs, les autorisations de programme affectées aux fabrications d'armement sont en régression de 19,7 %.

Un apport d'AP d'un montant de 1 431,5 MF au 1^{er} janvier 1986 portera cette dotation à 8 483,5 MF.

La part réservée aux programmes isolés dans la loi de programmation s'élève à 81,4 %, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport à 1985. En contre partie, celle réservée aux autres fabrications diminue de 55 % par rapport à l'année précédente.

Le faible montant des crédits réservés aux fabrications non isolées dans la loi de programmation permettra de commander en particulier :

- 20 engins de reconnaissance SAGAIE
- 10 gillois valorisés

Il convient de remarquer que l'armement nucléaire préstratégique de l'Armée de Terre est doté de 134 MF en AP et de 106 MF en CP au lieu de respectivement en 1985 : 50 MF et 3 MF.

Commandes de matériels isolés dans la loi de programmation

| Fonctions | Matériels | 1986 | Loi 86/88 | % |
|------------------|--|-------|-----------|------|
| Systèmes blindés | AMX 30-82 | 91 | 273 | 33 |
| | Engins blindés chenillés d'accompagnement dont : | | | |
| | • VOA | 20 | | |
| | • EBG | 18 | 92 | 41,3 |
| Feux sol-air | SATCP | 50 | 305 | 16,4 |
| Feux sol-sol | 155 AUF 1 | 30 | | |
| | 155 tracté | 0 | 190 | 15,8 |
| | LRM | 0 | 54 | 0 |
| Mobilité | VBL | 100 | 600 | 16,6 |
| | VAB | 255 | 855 | 29,8 |
| | Véhicules tactiques | 2 910 | 15 500 | 18,7 |
| | Ponts flottants motorisés | 46 | 172 | 26,7 |
| Feux antichars | SA 342 HOT | 0 | 50 | 0 |
| Renseignement | Elodée | 1 | | |

Livraisons de matériels

| | 1985 | 1986 (1) |
|---------------------------|-------|----------|
| — SA 342 HOT | 22 | 21 |
| AMX 30 B2 | 114 | 107 |
| Roland | 30 | 20 |
| Canons de 155 | 39 | 33 |
| VAB | 266 | 297 |
| Véhicules tactiques | 3 420 | 2 985 |
| Ponts flottants motorisés | 40 | 48 |
| AMX 10 RC | 24 | 22 |
| SAGAIE | 20 | 20 |

3° Munitions

Les moyens consacrés aux munitions s'élèvent à 1 507,3 millions de francs, en diminution de 50 % par rapport à 1984.

(1) prévisions

Des AP d'un montant de 1 271 MF seront débloquées au 1^{er} janvier 1986.

La répartition entre munitions de guerre et munitions d'instruction est de 53 % et 47 %.

Cette dotation permettra de consacrer 266 MF aux missiles du SATCP ainsi que de passer les commandes suivantes :

| Programmes | 1986 | loi 86/88 |
|---------------------------|---------|-----------|
| — Munitions de 155 et 150 | | |
| • commandes | 155 000 | 692 000 |
| • livraisons | 79 000 | |
| — Roquettes antichars | | |
| • commandes | 20 000 | 440 0000 |
| • livraisons (1) | 42 500 | |
| — Roquettes LRM | 0 | 25 000 |

4° Entretien programmé des matériels

Les autorisations de programme des Titres III et V s'élèvent respectivement à 483,2 millions de francs et 1 476,1 millions de francs, en diminution de 26,10 % par rapport à 1985. Une fois de plus ce sont les matériels terrestres qui supportent la plus grande partie de ces économies (— 40,6 %) alors que la part réservée aux matériels des transmissions est en augmentation (+ 6,6 %) ainsi que celle des matériels aériens (+ 23,8 %).

Des autorisations de programme d'un montant de 717,4 MF seront débloquées à compter du 1^{er} janvier 1986.

Le potentiel des véhicules blindés et des hélicoptères ne sera pas augmenté. **L'accroissement d'activité sera obtenu par l'utilisation des parcs de matériels provenant des unités mises en sommeil.**

5° Infrastructure

Ce chapitre est crédité de 1 390,7 millions de francs d'autorisations de programme, en diminution de 22,44 % par rapport à 1985.

Ce montant amplifie la dégradation des conditions de vie des personnels amorcée les années précédentes.

(1) prévisions

L'équipement et les travaux des services (matériel, transmissions et commissariat) sont en augmentation de 3 %.

En revanche, la part réservée à l'infrastructure des forces en métropole, en Allemagne et outre-mer subit un abattement de 28,75 %, la modernisation des immeubles anciens étant la plus touchée avec - 53,23 %. Cette dotation sera répartie entre :

- casernements neufs : 21,5 %
- rénovation des casernements : 46,6 %
- plan MARTY (camps) : 9,4 %
- F.F.A. : 11 %
- Outre-mer : 3,2 %
- économie d'énergie : 8,3 %

Un complément de 340 MF sera débloqué au profit de la modernisation des immeubles en métropole.

TROISIÈME PARTIE :

BILAN POUR L'ARMÉE DE TERRE DE LA POLITIQUE MILITAIRE SUIVIE DEPUIS 1981

En dépit du regain d'intérêt porté par le public aux questions militaires, force est de reconnaître que ces questions, qui n'apparaissent pas directement en prise sur la réalité de tous les jours, ne sont pas au premier plan des préoccupations de l'opinion.

Pourtant, c'est bien de l'intégrité de notre territoire, de la sécurité que l'Etat peut assurer à ses ressortissants, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, que dépendent les autres aspects de la politique nationale, qu'ils aient trait à la justice sociale, à l'amélioration du niveau de vie, ou à la garantie des libertés.

Aussi peut-on regretter que les aspects les plus contestables de la politique militaire suivie depuis 1981 par le Gouvernement soient passés relativement inaperçus et n'aient pas fait l'objet du débat qu'ils méritaient.

Sans se livrer à une critique systématique, votre Rapporteur souhaite vous exposer les raisons pour lesquelles il estime que, au cours de ces cinq dernières années, notre outil militaire s'est dégradé et a été mal utilisé.

I. — LA MAUVAISE UTILISATION DE NOS FORCES : LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES.

Dans le même moment où le Gouvernement lançait une réorganisation de l'armée de Terres destinée à mettre à la disposition de l'autorité politique les moyens d'intervenir rapidement et avec une grande puissance de feu sur le théâtre européen et Outre-mer, il menait deux opérations extérieures dont l'échec manifestait qu'il ne suffit pas de disposer d'un outil militaire dont l'efficacité n'est pas ici en cause, mais qu'il faut encore savoir s'en servir.

A - Au Liban, nos forces avaient reçu la double mission de participer à la formation de l'armée libanaise et de s'interposer entre les forces hostiles au sein du Grand Beyrouth. Le Gouvernement n'a pas su lever l'ambiguïté de cette seconde mission : pris entre le souhait de faire respecter l'ordre, et la volonté de rester neutre dans un conflit où il voulait jouer le rôle d'arbitre, il a laissé nos troupes dans une situation insoutenable. Celles-ci ont d'abord dû assister, l'arme au pied, au massacre de populations chrétiennes qu'elles étaient censées protéger, à quelques kilomètres de leur casernement, avant de devenir à leur tour la proie d'attentats terroristes particulièrement meurtriers. Le plus dramatique fut l'attentat du Drakkar et le moins que l'on puisse dire est qu'il n'y eut point de représailles appropriées contre ceux qui l'exécutèrent ni contre ceux qui le commanditèrent.

Dans un monde où sévit la violence et où seule, partant, se fait respecter la force, l'absence de réaction véritable du Gouvernement a profondément sapé au Moyen-Orient le prestige et l'autorité morale d'une France qui s'avérait aussi incapable de protéger ses alliés naturels que de venger la mort de ses propres soldats. Et pour avoir été exécuté en grande pompe, le départ de nos troupes n'en aura pas moins été une reculade.

B - Quant à l'opération « Manta » au Tchad, votre Rapporteur avait déploré les atermoiements et l'attitude ambiguë du Gouvernement qui avait laissé la situation se détériorer et l'emprise libyenne sur le Nord s'aggraver avant de prendre la décision d'intervenir. Cet engagement, tardif, n'avait pu s'effectuer qu'avec des moyens lourds et coûteux ; il n'aboutissait qu'à entériner une partition du fait du Tchad, et l'occupation libyenne du Nord. Cela n'empêcha pas le Gouvernement de faire preuve d'une belle détermination verbale exprimée en termes laconiques : « Ils restent, nous restons ; ils partent, nous partons ».

Toutefois, au contraire des termes du communiqué du 17 septembre, trop tôt fêté comme une victoire, qui prévoyait l'évacuation concomitante des forces françaises et lybiennes, seules nos troupes ont été retirées. Le Gouvernement a d'abord refusé de regarder la vérité en face à moins qu'il ne l'ait parfaitement connue et ait délibérément joué la partition du Tchad : il a négligé ou fait semblant de négliger les avertissements des autorités tchadiennes, il s'est irrité des révélations américaines. Puis lorsque le « retard » libyen ne put être nié, il fut mis complaisamment sur le compte de l'enlèvement de leurs troupes. La situation n'a guère évolué depuis lors, et les soldats libyens tiennent toujours le Nord du Tchad.

Dans un cas comme dans l'autre, on peut s'interroger : convenait-il de rencontrer le Chef de l'Etat syrien, sitôt après les sanglants attentats menés au Liban contre nos troupes, alors que beaucoup de nos officiers estimaient que l'attentat du Drakkar avait été inspiré par Damas ? Convenait-il également de rencontrer en Crète le Colonel Khadafi, alors que celui-ci venait de faire la preuve du peu de crédit que l'on devait accorder à sa parole ?

II. — LA DÉGRADATION DE L'OUTIL MILITAIRE.

Votre Rapporteur estime que la dégradation de l'outil militaire est certaine, mais qu'heureusement elle n'est pas irréversible.

A - **Cette dégradation** résulte de trois facteurs essentiels : l'insuffisance des crédits consacrés à la Défense en général et à l'Armée de Terre en particulier ; les orientations contestables d'une réforme qui déguise mal une contraction des moyens ; enfin les insuffisances nées d'une loi de programmation calculée et exécutée au plus juste, qui s'accompagne d'un sacrifice de l'environnement et de la mise en condition de nos forces.

1° **L'insuffisance de l'effort financier consenti par la Défense.**

La gestion socialiste de notre outil militaire a commencé par un fâcheux préambule, qui augurait mal de la priorité que le Gouvernement prétendait accorder à la défense. Dès son arrivée au pouvoir, le Gouvernement a en effet bloqué la progression naguère continue et programmée du P.I.B.M. consacré à la Défense, en prenant la grave décision **d'étaler sur deux années l'exécution de la dernière année de la loi de programmation 1977-1982**. Votre Rapporteur avait, en son temps, décrit le ralentissement regrettable de notre équipement au regard de ce qui était prévu.

A cette mesure s'était d'ailleurs ajoutée en 1982 une importante annulation des crédits votés par le Parlement pour l'armée de Terre qui avait entraîné l'ajournement de commandes importantes.

D'une façon générale la Défense n'est pas restée de 1981 à 1985 une priorité nationale comme le prétendait le Gouvernement. On aura assisté au mol abandon de notre effort de défense. On pourra certes arguer que, dans la période d'austérité budgétaire que nous connaissons depuis trois ans, le budget de la Défense aura été relativement épargné.

On doit toutefois signaler qu'en contrepartie, lors de l'euphorie budgétaire de 1982, alors que le budget de l'Etat augmentait de 27,6 %, le budget de la Défense ne progressait que de 17,6 % ! La raison de tout ceci tient sans doute à la rigidité naturelle du budget de la Défense : celle-ci représente un effort à long terme, et ne saurait faire l'objet de variations brutales de ses crédits ni dans un sens ni dans l'autre.

Puisque c'est dans le long terme que se prépare la défense de notre pays, qu'il suffise de rappeler deux chiffres qui permettent d'évaluer l'effort de la France en matière de défense, de 1981 à 1985 : la part du budget de la Défense qui représentait 3,87 % du P.I.B.M. en 1981, n'en fait plus que 3,78 % en 1986 ; les crédits de paiement de l'armée de Terre ont stagné et même regressé en volume : leur croissance nominale de 45,4 % entre 1981 et 1986 est inférieure à l'inflation de 50,9 % pour ces six années.

Dans ces conditions, n'est-ce pas l'avenir de notre sécurité que l'on sacrifie au moment où se posent à notre Défense de nouveaux défis, et alors que les deux superpuissances se sont lancées dans un effort sans précédent de modernisation de leur armement ?

2° La mise en œuvre de réformes contestables.

La réforme de l'armée de Terre mise en œuvre à partir de 1984 est contestable à plus d'un point de vue.

Succédant tout d'abord de trop près à la réforme « Lagarde » de 1978-1981 dont les effets se faisaient encore sentir, elle a contribué à perturber la vie des unités et à aggraver les difficultés de la gestion.

Ensuite, par delà la volonté de parvenir à une compression des coûts de fonctionnement, elle dénote des orientations stratégiques souvent contestables.

a) La volonté de comprimer les coûts de fonctionnement est à l'arrière plan de la **réduction des effectifs**. Celle-ci doit concerner 22 000 hommes d'ici 1988, soit 7 % des effectifs de 1984. Elle a d'ores et déjà entraîné la suppression d'un bon nombre de garnisons. S'ajoutant aux réductions d'effectifs déjà effectuées par la réforme Lagarde, elle affecte la disponibilité opérationnelle d'unités dont les moyens en hommes sont déjà calculés au plus juste.

b) La création de la F.A.R. (Force d'Action Rapide) est, dans son principe, destinée à prouver notre solidarité avec nos alliés européens

en même temps qu'à donner à l'autorité politique la possibilité de manifester rapidement et de façon significative sa détermination sur le théâtre européen comme Outre-mer.

On peut du reste se demander comment cette initiative a été perçue par alliés, en particulier en RFA, puisque la F.A.R. a été constituée par prélèvement sur le corps de bataille et que celui-ci s'est vu amputé des armes nucléaires tactiques.

Votre Rapporteur avait déjà émis de graves réserves vis-à-vis de la F.A.R. dans ses rapports précédents. Sans qu'il soit nécessaire ici de rappeler dans le détail les raisons qu'il avait avancées, qu'il soit ici permis d'évoquer trois points :

1 - Le concept d'emploi de la F.A.R. en Europe reste flou. Dans quelle mesure la création d'une force destinée à prouver notre solidarité à l'égard de nos alliés en participant à un engagement classique à leurs côtés n'affaiblit-elle pas notre doctrine de la dissuasion dont toute la force repose justement sur un refus de la bataille ?

2 - Comment l'intervention en République fédérale allemande aux côtés de nos alliés pourrait-elle se faire sans les facilités et le soutien logistiques que peuvent seules offrir la Bundeswehr et l'O.T.A.N. ? Des négociations ont eu lieu dans ce but avec les autorités allemandes et alliées. A quelles conditions, à quels coûts et selon quelles modalités ? A quoi bon ces négociations si l'on rejette effectivement la bataille de l'avant ? Il est bien entendu par ailleurs que le Gouvernement a toujours protesté de son intention de ne pas voir nos forces s'intégrer dans un des créneaux de l'O.T.A.N., mais la nature même de la F.A.R. et l'ambiguïté de son concept d'emploi ne comportent-elles pas à l'état latent l'idée d'un éventuel retour au sein de l'organisation intégrée ?

3 - Enfin, quelle serait la capacité opérationnelle d'une Force dispersée sur tout le territoire national (9^e Division d'infanterie de marine à Saint-Malo, 11^e Division parachutiste à Toulouse, 27^e Division alpine à Grenoble etc...) et dépourvue de moyens de transport autonomes : on s'est enorgueilli des théoriques possibilités d'intervention rapide de la F.A.R., sans noter que celle-ci ne dispose d'aucun moyen de transport aérien autonome, ni même de ce moyen très banal que sont les camions. On a vanté sa puissance de feu et sa rapidité. Il importerait que les livraisons de canons de 155 autotractés prévues par la loi de programmation s'effectuent à un rythme soutenu après les retards techniques subis par cette arme d'une grande qualité.

Enfin, alors que le concept d'aéromobilité est devenue la panacée universelle, la programmation de 1984-1988 ne prévoit que 72 livraisons d'hélicoptères, alors que la loi de programmation de 1977-1982 en prévoyait 84, à une époque où l'on n'en faisait pas tant matière à glose.

D'une façon générale, votre Rapporteur a critiqué la création de la F.A.R., parce qu'il estime que celle-ci a été créée à partir d'unités, de matériels et de moyens qui ont été prélevés sur la Première Armée qui s'en trouve inutilement affaiblie.

c) Le concept d'emploi de nos armes nucléaires tactiques est également ambigu. Retirer celles-ci de la Première armée, les placer sous un commandement autonome, affaiblit notre dissuasion. Dissociées du corps de bataille, celles-ci ne remplissent plus leur rôle de gesticulation, et risquent d'accréditer l'idée que nous accepterions un conflit nucléaire tactique engagé sur le théâtre européen, idée qui est la négation de notre dissuasion. Le Gouvernement s'en rend parfaitement compte : aussi a-t-il voulu qualifier nos forces nucléaires tactiques de « pré-stratégiques », afin de compenser cette dérive par l'affirmation toute verbale que l'emploi de ces armes constituerait bien l'avertissement ultime avant l'engagement de nos forces nucléaires stratégiques.

d) Les ambiguïtés des concepts d'emploi respectifs de la F.A.R. et de la grande unité nucléaire pré-stratégiques se complètent et c'est ici le lieu de rappeler les interrogations fondamentales de notre collègue Jacques Genton dans son rapport sur le projet de loi de programmation 1984-1988, qui n'ont toujours reçu aucune réponse à ce jour :

« Si le Gouvernement envisage clairement l'intervention d'une grande unité française dans une bataille en avant pour assister un allié, cela ne signifie-t-il pas qu'il considère que les intérêts vitaux de la France, que protège avec une signification politique, l'armement nucléaire tactique, ne seraient pas menacés puisque cette grande unité ne doit pas avoir d'armements nucléaires ? »

3° Les insuffisances d'une loi de programmation calculée et exécutée au plus juste.

a) Des objectifs calculés au plus juste.

La loi de programmation militaire 1984-1988 comporte un double engagement du Gouvernement exprimé l'un en termes de ressources, l'autre en termes d'objectifs physiques, constituant le minimum que le Gouvernement s'engage à tenir quelles que soient les circonstances économiques : aussi était-il assorti d'une possibilité de réévaluation à mi-parcours. Or, la seule réévaluation envisagée par le Gouvernement

dans son rapport de juin 1985 sur l'exécution des deux premières années de la programmation, est une **réévaluation à la baisse**. Le rapport estime en effet (p.37) que l'enveloppe financière « pourrait être réduite en fonction des résultats acquis par le Gouvernement dans la lutte contre l'inflation ».

En termes physiques, le niveau d'équipement est également calculé au plus juste. La loi de programmation ne prévoit en effet sur les 4 années que la livraison de 22 canon tractés de 155, de 3 lance-roquettes multiples, et de 95 A.M.X. 10. R.C., alors que ces trois matériels seraient si conformes aux exigences de rapidité et de puissance de feu auxquelles on prétend soumettre la F.A.R. Quant aux livraisons de 72 hélicoptères de combat, comparées aux 84 livraisons de la loi de 1977-1981, elles laissent planer quelques doutes sur la réalité d'une priorité donnée à l'aéromobilité.

La livraison de 60 S.A.T.C.P. ne suffiront pas à empêcher l'aggravation de l'insuffisance de notre équipement en matière de protection sol-air face à l'aggravation de la menace notamment dans le domaine des hélicoptères d'attaque.

b) Des objectifs réalisés de justesse, particulièrement en matière de commandes.

La comparaison entre les prévisions associés à la loi et les budgets s'établit ainsi pour les commandes individualisées dans la loi :

| | 1984 | | | 1985 | | Ecart | Somme des écarts |
|------------------------------|-----------|---------|---------|-----------|---------|----------|------------------|
| | Prévision | Budget | Ecart | Prévision | Budget | | |
| Hélicoptère de combat | 15 | 15 | 0 | 15 | 15 | 0 | 0 |
| AMX 30 B2 | 91 | 73 | - 18 | 91 | 91 | 0 | - 18 |
| Canon 155 | 30 | 30 | 0 | 31 | 48 | + 17 | + 17 |
| LRM | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | - 3 | - 3 |
| | | | | | | | (1) |
| Munitions 105 et 155 mm | 116 000 | 116 000 | 0 | 156 000 | 187 000 | + 31 000 | + 31 000 |
| Roquettes antichar portables | 12 000 | 7 500 | - 4 500 | 16 600 | 12 500 | - 3 500 | 8 000 |
| | | | | | | | (2) |
| Milan | 30 | 40 | + 10 | 30 | 0 | - 30 | - 20 |
| | | | | | | | (3) |
| Roland VT | 2 | 2 | 0 | 4 | 0 | - 4 | - 4 |
| | | | | | | | (3) |
| SATCP | 0 | 0 | 0 | 10 | 18 | + 8 | + 8 |
| Eng bt. chen. | 48 | 24 | - 24 | 79 | 29 | - 50 | - 74 |
| | | | | | | | (3) |
| Vab | 261 | 255 | - 6 | 225 | 294 | - 69 | + 63 |
| | | | | | | | (3) |
| VBL | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Véhic. tact. | 3 500 | 3 077 | - 423 | 3 500 | 2 720 | - 780 | 1 203 |
| PFM | 46 | 46 | 0 | 46 | 46 | 0 | 0 |
| Syst. rens. | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 |

(1) Retard technique lié à la coopération internationale.

(2) Substitution de l'APILAS au LRAC de 89 mm.

(3) Changements de contenu physique à la réorganisation de l'Armée de terre.

Si l'on met à part l'avance prise en matière de munitions de 105 et de 155 mn, on constate que les écarts négatifs l'emportent d'une façon générale sur les écarts positifs :

— l'écart de 100 % pour le lance-roquette multiple s'explique par des retards techniques.

— Le retard de 8 000 roquettes antichars par rapport aux 25 000 prévues (soit près du tiers) se justifierait par la substitution de l'A.P.O.L.A.S. au L.R.A.C.

— Enfin, divers écarts, sans doute définitifs, sont mis sur le compte du changement de contenu physique lié à la réorganisation de l'armée de Terre : il s'agit de 20 Milan sur un total de 60, de l'annulation des 4 Roland prévus pour 1985, et de 74 des 127 engins blindés chenillés, en partie compensés sans doute par la commande supplémentaire de 63 véhicules de l'avant blindés. La raison avancée appelle une remarque de votre Rapporteur : **s'il ne s'agit pas là d'un simple prétexte, l'importance des écarts en dit long sur la précipitation et l'improvisation qui ont dû présider à la réorganisation de l'Armée de Terre, puisque la loi de programmation, qui en est contemporaine, n'a même pas pu tenir compte d'une nouvelle maquette qui n'existait sans doute pas encore !**

Aucune justification n'est avancée pour expliquer le manque de 1 203 véhicules tactiques. Ceux-ci ont manifestement été sacrifiés pour des raisons de pénurie budgétaire.

On notera d'ailleurs que ce retard en matière de véhicules tactiques se retrouve en matière de livraisons. Il semble qu'il faille voir là un choix délibéré : face aux impératifs d'économie budgétaire, on a préféré prendre des retards qui pourraient être ultérieurement rattrapés, plutôt que de compromettre durablement l'avenir en bloquant des programmes clefs qui ne souffraient pas d'interruption.

Qu'il soit cependant permis de déplorer une politique qui, incapable de faire face à ses engagements présents, s'en remet à un avenir plus favorable, ou à d'autres mains, du soin d'assurer les conditions de notre défense...

c) Le contrôle sur la deuxième partie s'avère difficile, alors que la majeure partie de l'effort financier porte sur elle.

1 L'exécution de la majeure partie des programmes isolés par la loi est reportée en fin de programmation, comme le montre le tableau suivant :

| | 1984-1985 | 1986-1988 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Modernisation des chars AMX 30 en B2 | 182 | 273 |
| Canons de 155 | 61 | 190 |
| Lance roquettes multiples | 3 | 54 |
| S.A.T.C.P. | 10 | 305 |
| VAB | 486 | 855 |
| VBL | 0 | 600 |
| Véhicules tactiques | 7 000 | 15 500 |

2 Or l'exécution de ces années s'avère difficilement contrôlable : les objectifs financiers et physiques ne sont en effet pas individualisés pour chacune des années 1986 à 1988, comme ce fut le cas pour les années 1984 et 1985.

Le rapport présenté au Parlement en juin 1985 se contente de reprendre la présentation des crédits globaux telle qu'elle apparaît dans la loi. De ce fait toute référence à la loi de programmation est impossible pour les deux prochaines années et il faudra attendre 1988 pour savoir avec certitude si les objectifs auront été atteints.

Deux éléments laissent penser que cette imprécision pourrait servir à masquer une dérive :

— Alors que les objectifs financiers pour 1984 avaient été réalisés, et même au-delà, on a vu paraître dès 1985 un premier déficit de 190 millions de francs par rapport aux prévisions initiales.

— Ensuite, alors qu'une répartition régulière sur les trois années de la programmation imposait une augmentation de 9 % par an, les crédits de paiement prévus au budget de 1986 n'augmentent que de 5,42 %. Dans ces conditions, il ne serait possible d'atteindre les prévisions actuelles de la loi de programmation qu'avec des budgets en progression de 12 % en 1987 et 1988 !

4° Le sacrifice de l'environnement et de la mise en condition des forces.

Si l'Etat-major s'est efforcé dans l'ensemble de préserver les grands programmes de façon à ne pas hypothéquer l'avenir, il semble que la **logistique** et l'entraînement de nos forces aient été gravement sacrifiés.

Or quelle pourrait être l'efficacité de matériels prestigieux, privés de leur environnement, et servis par des personnels insuffisamment entraînés ?

a) La fabrication des matériels non isolés par la loi de programmation n'a fait l'objet d'aucune prévision officielle et publique. On peut estimer toutefois, au seul examen des crédits budgétaires qui leur sont consacrés, que les commandes de ces matériels ont été sacrifiées au profit de ceux qu'isole la loi de programmation.

Rappelons d'une façon générale que les crédits consacrés à la fabrication d'armements, après avoir stagné en 1983 (hausse nominale de 2,7 %, inférieure à l'inflation), ont connu depuis une régression croissante : — 7,4 % en 1984, 6 % en 1985, enfin — 19,7 % en 1986.

A l'intérieur de ces crédits en constante réduction, la part consacrée aux matériels isolés par la loi de programmation n'a cessé de croître : représentant encore à peu près 50 % de l'enveloppe budgétaire en 1983, ils ont vu leur proportion atteindre 65 % en 1985 et 81 % en 1986. Dans le même temps, les crédits consacrés aux autres matériels subissaient une contraction de 25 % en 1985, puis de 55 % en 1986 !

Que servira-t-il à l'armée de Terre d'être effectivement dotée d'armements modernes et prestigieux, si on la prive par ailleurs de tous les matériels auxiliaires sans lesquelles ils ne sauraient servir ?

*b) Le sacrifice de la logistique et de l'environnement est tout aussi préoccupant. Là encore, les précisions manquent, mais l'évolution des crédits budgétaires est éloquent. La progression nominale des crédits du poste **vie courante** a été largement inférieure à la hausse des prix en 1983 et 1984, et la légère inversion de la tendance en 1985 et 1986 ne suffira pas à compenser le retard pris.*

| | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|-----------------------------------|-------|-------|---------|---------|
| Progression nominale | 7,5 % | 1,2 % | 5,8 % | 3,7 % |
| Inflation constatée *ou anticipée | 9,3 % | 6,7 % | 5,6 % * | 3,4 % * |

Les **dépenses de soutien** ont été pareillement comprimées. Leur hausse de 18,5 % en 1984 était destinée à faire face au surplus des coûts issus de la réorganisation. Celle-ci passée on devrait connaître une évolution de — 3,3 % en 1985 et de + 2,2 % en 1986.

Les dépenses afférentes aux **munitions** ont également été sévèrement amputées. En 1983, seuls les crédits consacrés aux munitions d'instruction ont progressé de 26 %, alors que ceux destinés aux munitions de guerre tombaient de - 17 %. Par la suite, les deux postes ont été remis sur une même ligne qui, après avoir bénéficié en 1984 d'une progression de + 10,6 %, s'est ensuite effondrée de - 26,6 % en 1985 et de - 50 % en 1986 !...

L'entretien programmé des matériels qui conditionne leur durée de vie et leur caractère opérationnel a également vu ses crédits rognés depuis 1983, et le traitement réservé à **l'infrastructure** s'est aggravé avec le temps : après les hausses nominales de 7 % en 1983 et de 1,4 % en 1984, les régressions brutales de - 13,8 % en 1985 et - 22,44 % en 1986.

c) La réduction des crédits de **mise en condition des forces** a gravement altéré l'entraînement de nos troupes au long de ces dernières années : le nombre de jours de sortie avec matériels organiques est tombé de 50 jours par an en 1983 à 5 en 1984, puis à 40 en 1985 ! Le léger relèvement prévu pour 1986 à 42 jours par an reste notablement insuffisant.

Dans ces conditions, le jugement que l'on est amené à porter sur cinq années de gestion socialiste en matière de défense ne peut être que sévère.

Certes, les objectifs retenus par la loi de programmation pour un certain nombre de matériels majeurs ont été globalement réalisés : mais à quel prix ! Tout l'effort s'est concentré sur les programmes contrôlables, et le reste a été abandonné. Quelle pourrait donc être l'efficacité de ces armements prestigieux, privés de l'environnement, comme de la logistique, et servis par des personnels dont on aura sacrifié l'entraînement ?

Le résultat de cette politique spectacle est l'incohérence, l'absence de moyens et la lente détérioration de l'outil militaire.

*

* *

CONCLUSION

Face à ce sombre tableau, votre Rapporteur se propose d'examiner, à la lumière des précédentes prises de position de votre commission, ce que pourraient être les **grandes lignes d'une politique future pour l'armée de Terre**. Il distinguera successivement les principes généraux qu'il convient de fixer, le retard de notre système de défense que l'on doit rattraper, et enfin les matériels qui lui semblent devoir être privilégiés.

1 — Les principes fondamentaux d'une politique pour l'armée de Terre.

En premier lieu, votre Rapporteur aimerait rappeler l'attachement de votre commission à un **service national de douze mois**. Le groupe de travail qu'elle avait constitué en son sein pendant l'année 1980 avait en effet estimé que le service national était, sous réserve d'amélioration dans son fonctionnement, le système le mieux adapté à la politique de défense de la France. Seule, en effet, la conscription est susceptible d'assurer à nos armées un recrutement suffisant en nombre et en qualité, comme de signifier à nos adversaires éventuels la volonté populaire de défendre la France et de protéger nos intérêts vitaux. Quant à la durée du service national, fixée à douze mois, elle est celle qui correspond le mieux à la double nécessité de donner une formation convenable aux appelés et de disposer de troupes opérationnelles.

En second lieu, il ne semble **pas** opportun, quelque réserve que l'on ait pu, à juste titre, émettre sur la nouvelle maquette de l'armée de Terre, de procéder dans l'immédiat à une **nouvelle réorganisation de notre corps de bataille** : après deux réformes profondes, et trop rapprochées, notre armée aspire maintenant à une certaine stabilité.

On se contentera donc de maintenir les régiments nucléaires tactiques Hadès dans le sein du corps de bataille, car cette disposition, on l'a vu, est plus conforme aux maximes de notre stratégie, qui refuse tout engagement dans un combat de l'avant mené avec les seules armes conventionnelles.

2 — Les retards qu'il convient de rattraper

Il convient tout d'abord de restaurer la **logistique et l'environnement** de notre armée de Terre, gravement touchés par les restrictions budgétaires de ces trois dernières années de gestion.

Votre Rapporteur aimerait ensuite faire une mention particulière de la **défense antiaérienne**, qu'il avait déjà évoquée dans un de ses précédents rapports d'information, publié en 1982. Il avait estimé alors qu'en dépit de l'effort engagé en 1963, la défense antiaérienne, composée principalement des systèmes Hawk, Roland, et des bitubes de 30, était manifestement insuffisante. Ce retard n'est pas comblé par la dernière loi de programmation, alors que la menace tend au contraire à s'accroître. C'est d'autant plus regrettable que, dans le domaine particulier de la défense sol-air à courte portée, la France dispose avec le S.A.T.C.P., du matériel sans doute le plus performant au niveau mondial.

Votre Rapporteur avait également insisté, dans son rapport pour avis sur la loi de finances pour 1982, sur l'insuffisance de notre équipement en matière **d'armes chimiques**. S'il n'est certes pas souhaitable de revenir sur le Protocole de Genève de 1925 par lequel nous avons renoncé à l'emploi en premier des armes chimiques, nous ne devons pas cependant mésestimer la menace unilatérale que fait peser sur nous notre principal adversaire potentiel. Celle-ci constitue un handicap majeur pour nos armées, qui implique une intensification et une valorisation de notre équipement N.B.C.

3 — Les programmes privilégiés : des priorités à redéfinir ?

Notre armée de terre a fait **trois choix décisifs** pour l'horizon 1990 de notre Défense : l'hélicoptère, le char futur et le Hadès. Ces matériels constituent-ils à juste titre une priorité ? Sont-ils véritablement appelés à jouer dans notre système de Défense, un rôle irremplaçable et primordial ?

a) Dans son rapport d'information publié l'an dernier, votre rapporteur avait insisté sur le rôle croissant joué par l'**hélicoptère** dans les armées contemporaines.

Après avoir analysé les avantages présentés par cette arme qui, dotée de missiles, allie la rapidité à la puissance de feu, il avait conclu à la nécessité de doter notre armée de terre d'un nombre suffisant d'héli-

coptères, tant pour les missions d'appui protection, que pour le combat. Ainsi peut-il regretter que le souci marqué par la loi de programmation 1984-1988 de promouvoir le nouveau concept d'aéromobilité ne se soit pas plus traduit dans le nombre des commandes et des livraisons prévues.

b) Au moment où l'on s'inquiète du retard pris par notre armée en matière de blindés jusqu'à la sortie du **char futur** au début des années 1990, il n'est pas possible de ne pas faire état du débat sur l'utilité et l'avenir de cet engin.

Ses détracteurs estiment d'un façon générale que le char a perdu vis-à-vis du fantassin et de l'hélicoptère, les avantages déterminants qu'il détenait naguère en matière de mobilité, de puissance de feu et de vulnérabilité.

Comparées à celles de l'hélicoptère, la mobilité et la rapidité du char restent très inférieures, sans que ce dernier se puisse prévaloir d'un avantage manifeste en matière de puissance de feu, depuis le développement des missiles de combat.

La portée et la puissance de ces derniers, qui peuvent transpercer les meilleurs blindages, remettraient également en cause l'invulnérabilité du char. A ce compte, celui-ci ne bénéficierait pas d'un grand avantage sur le fantassin ou sur l'automitrailleuse légère.

Dans ces conditions estiment-ils, le blindé paraîtrait peu adapté à notre stratégie purement défensive : les missiles antichars à longue portée, déployés à terre ou tirés d'un hélicoptère seraient encore, dans l'attente des armes dites « intelligentes », le meilleur moyen de stopper l'adversaire. A leurs yeux, les combats de blindés appartiendraient au passé, tout au moins sur le théâtre européen.

Votre rapporteur ne peut partager ces analyses. Il estime au contraire que, quels que soient les mérites des autres armes, le char est appelé à rester longtemps encore un des éléments essentiels de notre corps de bataille.

L'hélicoptère a certes plus de mobilité, de vitesse, mais il est soumis à la nécessité d'un ravitaillement régulier qui limite sa marge de manœuvre. Le char, en revanche, dispose d'une longue autonomie qui lui permet de rester impalnté sur le terrain dans l'attente de l'adversaire, sans effectuer des navettes continues avec ses arrières.

La découverte de nouveaux matériaux a, par ailleurs, permis de renforcer son blindage dans des proportions considérables, au point que les munitions antichars privilégient de plus en plus l'obus flèche.

Au contraire du fantassin, vulnérable à la densité des feux adverses, et peu propre au combat en atmosphère contaminée, le blindé est **le seul élément permanent du champ de bataille : apte au combat de jour comme de nuit, indifférent au contexte météorologique souvent défavorable du théâtre Centre Europe, il peut s'accrocher au terrain et lancer des contre-offensives.**

Pour toutes ces raisons, votre rapporteur estime indispensable la poursuite du programme consacré au char futur, qui doit profiter de toutes les techniques nouvelles, et dont on peut espérer qu'il sera, dès son arrivée dans les unités au début des années 1990, supérieur aux engins blindés en service dans les autres armées.

Complémentaire de l'hélicoptère, il serait souhaitable qu'il disposât dès le temps de paix des moyens nécessaires de protection et de dispersion.

c) Le **système Hadès** est destiné à assurer la relève du système Pluton à partir de 1992, dans la composante terrestre de notre force nucléaire tactique.

Destiné à donner un « ultime avertissement » à l'adversaire avant l'emploi des armes stratégiques, on lui assigne pour objectif de désorganiser les forces offensives de l'ennemi en lui infligeant des pertes de 25 à 30 %. On espère ainsi amener l'assaillant à reconsidérer son entreprise dans le temps qui lui serait nécessaire pour assurer la relève de ses forces décimées.

Grâce à sa portée accrue (350 km), bien supérieure à celle du système Pluton, le système Hadès bénéficie d'une plus grande souplesse d'emploi. Son éparpillement sur une large surface dès qu'il a quitté ses cantonnements, le rend pratiquement invulnérable à une frappe préemptive. Système terrestre, il est en outre susceptible d'être utilisé en permanence.

Etait-il cependant nécessaire, dans un contexte budgétaire marqué par la rigueur, de nous doter d'une seconde composante nucléaire tactique ? Le programme Hadès est un programme coûteux : sa mise en œuvre a imposé et imposera encore à l'avenir la mise en sommeil de projets de modernisation de certains de nos moyens classiques

qui eussent sans doute été plus nécessaires. Car enfin, la composante aéroportée de notre force nucléaire tactique formée de l'A.S.M.P. et du Mirage 2000 N ne doit-elle pas, de l'avis des spécialistes, porter des coups imparables ? Le développement d'une seconde composante nucléaire tactique ne signifie-t-il pas que le gouvernement ne se contente pas d'une capacité de frappe tactique d'avertissement symbolique, mais qu'il veut se donner les moyens d'engager un combat nucléaire tactique ? On retrouverait alors dans le programme Hadès lui-même, les risques de dévoiement de la doctrine dissuasive que l'on a cru déceler déjà dans la constitution de la FAR et le regroupement dans une grande unité nucléaire tactique autonome de l'ensemble de nos vecteurs Hadès... »

Quoi qu'il en soit, le programme Hadès est aujourd'hui trop avancé pour qu'il soit dorénavant envisageable de le remettre en cause. Il sera toutefois nécessaire à l'avenir de redéfinir avec précision le concept d'emploi de cette arme pour éviter la dilution de notre doctrine stratégique.

*
* *

Les effets délétères de la lente agonie du pouvoir socialiste se traduisent dans le domaine militaire par les manifestations d'un malaise qui ne saurait se prolonger sans risque.

Soulagée d'avoir hérité comme ministre du « moins mauvais des mauvais », l'armée a eu une période de cohabitation heureuse avec le pouvoir malgré des désillusions budgétaires apparues dès 1981.

Le début du désenchantement sentimental et politique date de l'évacuation du Tchad où le retard apporté à l'intervention française, les conditions de notre retraite, les voyages successifs d'émissaires en Lybie, la rencontre de Crète donnaient l'impression d'une politique de duplicité dont l'objet final était la partition de fait du Tchad.

Le voyage à Damas chez le commanditaire présumé de l'attentat du Drakkar consumma la fin des illusions.

L'affaire Greenpeace et le refus du Premier ministre de couvrir ses subordonnés, le sentiment que les attaques conduites contre la D.G.S.E. émanaient pour une part du Ministère de l'Intérieur consommèrent la rupture.

Et cette rupture n'est plus voilée par l'habileté d'un ministre, soldat philosophe, qui s'employait de son mieux à colmater les brèches.

Le malaise est plus perceptible dans l'Armée de Terre car celle-ci découvre, au fil des ans, qu'elle est la grande oubliée, l'armée souffrante et que ce remarquable outil de défense se détériore de jour en jour.

L'étalement, dès 1981, sur une année supplémentaire, de la loi de programmation 1977-1982, le report au-delà de 1986 de la réalisation réelle du programme contenu dans la loi de programmation 1984-1988, ont fait prendre conscience du mol abandon de notre effort de défense.

Certes, les programmes majeurs sont sauvegardés, c'est-à-dire tout ce qui relève de la politique spectacle et du défilé du 14 juillet.

Hélas, la logistique, l'intendance, l'environnement et la vie des unités sont sacrifiés. Diminution des effectifs, diminution des possibilités d'entraînement des forces, ponction sur l'entretien programmé des matériels, restriction sur l'essence, les munitions : le discours se dissocie de plus en plus du réel et les contradictions et ambiguïtés éclatent.

Tout cela serait moins grave si le Gouvernement n'avait perverti le concept de dissuasion.

La constitution d'une Force d'Action Rapide destinée notamment à prouver notre solidarité sur le théâtre européen avec un armement classique découplé de ses composantes nucléaires tactiques regroupées dans une unité autonome, a accredité l'idée que la France ne refuserait pas nécessairement l'engagement de la bataille. Dans ces conditions, la dissuasion déçoit de sa qualité de raisonnement de défense pour n'être plus qu'une simple notion incantatoire.

L'EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a consacré deux séances le 20 novembre 1985 à l'examen des crédits de la section Forces terrestres du budget des Armées.

Votre Commission a entendu M. Paul Quilès, Ministre de la Défense, sur le budget pour 1986 de son département.

Le ministre s'est tout d'abord interrogé sur l'I.D.S. (initiative de défense stratégique). Il a estimé que les systèmes envisagés ne pourraient jamais être parfaitement étanches, tout en entraînant des dépenses énormes ; ils laisseraient de toute façon l'Europe sous la menace des missiles de portée intermédiaire et des bombardiers. En outre, à son avis, le programme I.D.S. et ses inévitables répercussions, risquent de déstabiliser le consensus sur la dissuasion nucléaire, en France et en Europe, en même temps que d'entraîner un renforcement du programme défensif soviétique.

La France peut cependant rester immobile face à un éventuel développement de l'I.D.S. et face à une réponse soviétique.

Dans ces conditions, le ministre a indiqué qu'il avait décidé de renforcer le programme d'aide à la pénétration pour les missiles nucléaires français, ainsi que la miniaturisation des têtes nucléaires en prévision de la mise en service du 7ème sous-marin nucléaire lance-engins en 1994.

Il a rappelé l'importance, dans la politique de défense française, de la capacité d'interventions, sur les théâtres extérieurs en cas de crise. A cet effet, il a souligné l'importance du projet de lancement du satellite d'observation.

Pour ce qui est du budget de la défense pour 1986, M. Paul Quilès a noté qu'il augmentait de 5,4 % en francs courants, soit 1,4 % en volume.

Le titre III du budget, a indiqué le ministre, marque une augmentation de l'activité des forces (+ 5 %), un effort particulier en faveur de la gendarmerie, notamment en matière de carburants, de fonctionnement des corps et de dépenses téléphoniques, et enfin la réalisation d'une plus grande justice sociale : C'est ainsi que le prêt du soldat sera augmenté d'un franc par jour en janvier 1986, que les appelés posséderont une carte de téléphone gratuite pendant les deux premiers mois du service, et que les engagés bénéficieront d'une revalorisation de leurs soldes, après un an de service ; des contrats longs pourront être souscrits pour quinze ans, donnant donc droit à pension.

Le titre V, en augmentation de 5,6 %, doit permettre le renforcement de la dissuasion, de la recherche et des équipements classiques.

En matière de force nucléaire stratégique, en dehors des programmes de refonte, 1986 sera l'année du lancement du programme du 7ème S.N.L.E., et de la mise en service du premier escadron « Mirage IV-P.A.S.M.P. » (Air-sol-moyenne portée).

Pour ce qui est du préstratégique, le ministre a indiqué que la montée en puissance s'effectuait de manière satisfaisante pour l'A.S.M.P. et que la première unité « Hadès » serait sur pied en 1992.

Il a insisté sur l'importance qu'il porte aux expérimentations nucléaires, qui seront poursuivies normalement.

Il a ensuite rappelé les principales commandes et livraisons d'armements classiques pour les armées. S'agissant des plans de charge des industries d'armement, il a indiqué son optimisme pour ce qui est des fabrications aéronautiques et navales, et son incertitude en ce qui concerne les arsenaux terrestres, tant que certains contrats, en cours de discussion avec l'étranger, ne seront pas conclus.

Un échange de vues s'est ensuite établi entre le ministre et les commissaires, notamment MM. Robert Pontillon, Jacques Genton, le président, MM. Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Max Lejeune, Jacques Ménard, Albert Voilquin, Serge Boucheny, Pierre Matraja.

A M. Robert Pontillon, M. Paul Quilès a répondu que la France n'empêcherait pas ses industriels de participer au programme I.D.S., mais que cela risquerait d'entraîner une exportation de technologie dans le cadre d'une simple sous-traitance et, surtout, une fuite des cerveaux. Il a rappelé d'autre part l'adéquation entre les missions et les moyens de l'armée de Terre.

Il a indiqué à M. Michel Caldaguès qu'il continuait de fournir à la Gendarmerie les moyens nécessaires à son action dans la D.O.T. (défense opérationnelle du territoire).

A MM. Jacques Chaumont et Serge Boucheny, il a répondu que les essais relatifs à la « bombe à neutrons » ont été effectués, mais qu'il n'était pas sûr que la décision de la fabriquer serait prise en 1986. Il a ajouté que le « Hadès », après sa sortie, accroîtrait l'incertitude de l'adversaire quant au lieu et au moment de la frappe.

Il a rappelé à M. Max Lejeune que le budget de la marine comportait une augmentation en volume de 5 % pour les constructions de bâtiments classiques.

Répondant à M. Jacques Genton, il a noté que, si certains crédits baissent, le contenu physique des opérations ne baisse pas nécessairement notamment si l'on est amené à tenir compte d'une diminution de l'inflation ; il a indiqué également que son opinion n'est pas définitive en ce qui concerne le système stratégique SX, l'opportunité de ce dernier étant liée aux développements de l'I.D.S. en raison des incertitudes qui n'ont pas encore été levées.

A M. Jacques Ménard, il a indiqué, en ce qui concerne l'I.D.S., qu'à son avis les soviétiques maîtrisaient les techniques de défenses terminale au sol.

Aux questions de M. Albert Voilquin, il a répondu qu'en matière de détection aéroportée, il n'y avait de toute façon pas uniquement l'avion AWACS, au demeurant fort cher ; il l'a informé qu'il a mis en place un groupe d'étude, chargé de lui remettre rapidement des propositions sur cette question. Evoquant la participation de la France au programme de l'avion de combat « européen », il a souligné qu'il était nécessaire que les industriels français trouvent leur place dans l'équipement « avionique ». Quant au chiffre de 450 avions de combat (dont 435 en ligne actuellement), il a rappelé qu'avec les avions qui sont à Djibouti et les appareils « encoconnés », nous pourrions disposer en fait de 500 appareils.

Il a indiqué à M. Pierre Matraja que l'AMX 30.B.2 reste un bon char, très apprécié, et que le développement de son successeur est prévu au budget de 1986, pour une entrée en service en 1992.

Au cours d'une autre réunion, tenue le même jour, **M. Jacques Chaumont** a présenté son **rapport pour avis sur le budget de la Défense (section forces terrestres)**.

Evoquant le problème de l'initiative de défense stratégique, le rapporteur pour avis a estimé que la réalisation par les deux superpuissances d'un bouclier étanche au-dessus de leur territoire, si elle rendait un jour les armes nucléaires obsolètes, faciliterait également le déclenchement de conflits classiques et qu'ainsi, la modernisation de notre armée de terre prenait un regain d'intérêt.

Aussi a-t-il déploré l'insuffisance des crédits consacrés à notre défense en 1986, estimant que les objectifs fixés par la loi de programmation ne pouvaient être atteints qu'au prix de budgets 1987 et 1988 en progression de 12 % pour rattraper le retard pris. Il a dénoncé également la manipulation budgétaire consistant à reporter sur cette année des autorisations de programme déjà votées les précédentes années. Il y a vu le signe d'une tendance générale à reporter sur l'avenir un nécessaire effort financier.

Après avoir déploré une dégradation de l'outil militaire particulièrement sensible en matière de logistique et d'environnement, il s'est interrogé sur l'opportunité des priorités définies pour l'armée de terre en matière de commandes de matériels.

Il a estimé que, en dépit des critiques dont il est parfois l'objet, le char doit rester une des priorités de notre armée car, seul élément permanent du champ de bataille, son utilisation est particulièrement adaptée aux caractéristiques du théâtre centre-Europe.

Décrivant les progrès accomplis par le Hadès par rapport au Pluton, il s'est interrogé sur le double emploi de cette arme avec le missile air-sol moyenne portée. Il a rappelé que, d'après les autorités militaires, l'arme nucléaire tactique avait essentiellement pour objectif de montrer à l'adversaire notre détermination tout en ménageant au pouvoir politique un délai de réflexion grâce à la destruction d'une partie significative du premier échelon ennemi : il a toutefois déploré le retrait de cette arme du corps de bataille, dont il estime qu'il affaiblit notre dissuasion.

Enfin il s'est inquiété de la contradiction entre une priorité affichée en faveur de l'aéromobilité et la faiblesse des commandes prévues par la loi de programmation en matière d'hélicoptères.

Dans ces conditions, a-t-il conclu, il n'est **pas possible d'approuver les crédits de la section forces terrestres du ministère de la Défense.**

MM. Michel Caldaguès, Yvon Bourges et le rapporteur ont ensuite débattu de la justification et des limites de **l'obligation de réserve des officiers.**

Puis **M. Michel Caldaguès** s'est inquiété de l'utilisation des unités de la F.A.R. à des missions extérieures d'interposition passive, et **M. Jacques Chaumont** a confirmé que les missions de « gesticulation » politique confiées à notre force n'avaient pas toujours été heureusement définies.

M. Yvon Bourges s'est enquis du coût total du programme Hadès, et s'est interrogé sur son opportunité dans un contexte de rigueur budgétaire.

Il a estimé pour sa part que le missile A.S.M.P. reste, grâce à la souplesse de son emploi, largement suffisant pour jouer le rôle d'avertissement ultime, et qu'une seconde composante nucléaire tactique ne serait justifiée que si, altérant notre doctrine dissuasive, nous envisageons de livrer un combat nucléaire.

Le rapporteur a rappelé qu'il avait fait part de ces interrogations au général commandant en chef de l'armée de terre, mais que le programme lancé semblait maintenant irréversible.

A **M. Robert Pontillon** qui l'interrogeait sur l'évolution prévisible des missions de l'armée de terre, le rapporteur a indiqué que la réponse lui semblait relever de la compétence du ministre.

M. Albert Voilquin et le rapporteur ont convenu du caractère inter-armées des problèmes du transport de nos troupes et de la défense antiaérienne.

A la suite d'un échange de points de vues sur l'opportunité de construire la bombe à rayonnement renforcé, auquel ont pris part **M. Albert Voilquin**, le rapporteur et le président, **M. Yvon Bourges** a rappelé que la bombe à neutrons étant une arme du champ de bataille, sa construction risquerait d'infléchir notre stratégie vers une acceptation du combat contraire à la dissuasion.

Répondant au président qui interrogeait la commission sur l'adoption des conclusions du rapporteur, **M. Serge Boucheny** a indiqué que son groupe, qui ne pouvait accepter l'évolution préoccupante de notre doctrine militaire, ne voterait pas les crédits de l'armée de terre, sans toutefois se rallier aux conclusions du rapporteur.

*

* *

En conclusion, **vo**tre **Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées**, attachée à assurer aux armées les moyens indispensables à l'exécution de leur mission, mais constatant le fléchissement général des crédits affectés à la défense, **n'a pu donner un avis favorable** au projet de budget « Défense » pour 1986 qui lui est soumis.